

D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Rapport sur les progrès réalisés par les États maritimes de l'Amérique du Nord dans la protection de notre océan



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|---|-----------------------------------|----|
| 1.0 | Sommaire | 3 |
| 2.0 | Introduction | 8 |
| 3.0 | Canada | 16 |
| 4.0 | Mexique | 20 |
| 5.0 | États-Unis | 24 |
| 6.0 | Résultats pour l'Amérique du Nord | 28 |
| 7.0 | Possibilités transfrontalières | 32 |
| 8.0 | Conclusion et recommandations | 36 |
| Annexe A – Contexte politique | | 43 |
| Annexe B – Méthodologie | | 44 |
| Annexe C – Évaluation des AMP au Canada | | 45 |
| Annexe D – Évaluation des AMP au Mexique | | 46 |
| Annexe E – Statistiques sur les AMP pour l'Amérique du Nord | | 48 |
| Notes de fin de texte | | 49 |

Rapport préparé par :

Canada : Sabine Jessen, Alexandra Barron et Rhona Govender – Société pour la nature et les parcs du Canada

États-Unis : Lance Morgan, Beth Pike, Vienna Saccomanno, Russell Moffitt – Marine Conservation Institute

Mexique : Juan Bezaury-Creel.

Citations :

Jessen, Sabine, Lance Morgan et Juan Bezaury-Creel. 2016. D'un océan à l'autre : Rapport sur les progrès réalisés par les États maritimes de l'Amérique du Nord dans la protection de notre océan. Ottawa, Seattle et Mexico : Société pour la nature et les parcs du Canada, Marine Conservation Institute, 52pp. <http://snapcanada.org/uploads/SNAP-Rapport-Oceans-2016.pdf>

1.0 SOMMAIRE

Le présent rapport se penche sur la question suivante : «En établissant des aires marines protégées (AMP) efficaces, quels sont les progrès accomplis individuellement et collectivement par le Canada, le Mexique et les États-Unis en ce qui concerne la protection des écosystèmes océaniques en Amérique du Nord?»

Dans l'ensemble, on constate que les pays d'Amérique du Nord ont encore beaucoup de chemin à faire pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux concernant la protection d'au moins 10 % des territoires océaniques, que ce soit collectivement ou individuellement. En fait, moins de 1 % du le patrimoine océanique du continent* nord-américain est protégé, dont seulement 0,04 % à l'intérieur d'aires protégées intégrales, lesquelles, d'après les scientifiques, sont les plus efficaces pour protéger les écosystèmes océaniques à long terme.

Le patrimoine océanique du continent nord-américain (un peu plus de 15 millions km²) présente une variété impressionnante d'écosystèmes – des régions couvertes de glace de l'extrême Arctique aux eaux tempérées foisonnantes des océans Atlantique et Pacifique, en passant par les récifs coralliens tropicaux de la mer des Caraïbes. La vie marine est tout aussi diversifiée, et comprend les minuscules planctons, les grandes baleines, les oiseaux de mer, les tortues, les poissons et bien plus encore. Bon nombre d'espèces, comme le marsouin du golfe de Californie ou les récifs d'éponges siliceuses, que l'on trouve sur la côte du Pacifique du Canada, nécessitent une protection urgente contre les menaces posées par les activités humaines.

Atteindre 10 % d'aires marines protégées est une étape importante, mais les données scientifiques

récentes démontrent qu'il est nécessaire de faire plus si nous voulons restaurer la santé des océans : 30 % d'aires marines protégées sont nécessaires, où les activités industrielles, dont la pêche commerciales, sont interdites. Qui plus est, à la lumière de la crise de la biodiversité qui ébranle notre planète, certains scientifiques ont mis en évidence la nécessité d'établir des réseaux interconnectés d'aires protégées qui permettront de

Oppose: Oursin. Photo: Shutterstock

Requin baleine, Aire protégée Yum Balam, Quintana Roo, Mexique. Photo : Brian Skerry





Anémone de mer géante (*Condylactis gigantea*), Sanctuaire marin de Flower Garden Banks, Golfe du Mexique
Photo: NOAA

Oppose : Rayons de soleil à travers une forêt de varech. Photo: Joe Platko

consacrer la moitié de la Terre à la nature afin qu'elle puisse se développer au profit des générations futures, et ce, tout en répondant aux besoins des humains.

Les aires marines protégées sont des solutions de conservation éprouvées. À l'instar des parcs terrestres, les AMP servent de refuge aux animaux et aux écosystèmes marins et les protègent des activités humaines néfastes. Les AMP offrent également l'opportunité aux humains de profiter d'une nature en santé.

Les aires protégées intégrales fournissent aux espèces et aux écosystèmes l'espace et les ressources nécessaires à leur rétablissement. En outre, elles génèrent des retombées économiques à long terme, notamment en assurant la santé et la durabilité des pêches, en favorisant l'écotourisme et les activités récréatives, et en fournissant des services écosystémiques comme le stockage de carbone et la protection des littoraux. Les services écosystémiques que l'océan offre ont une valeur estimée à 24 trillions de dollars à l'échelle mondiale et beaucoup ne peuvent pas être remplacés par la technologie humaine.

Pour être efficaces, les AMP doivent avoir des objectifs de conservation clairs et être fondées sur des connaissances locales et des données scientifiques avérées. Les aires marines protégées les plus efficaces sont celles qui bénéficient d'une protection intégrale, une bonne gestion, une grande superficie, un isolement suffisant des activités humaines, et qui ont été établies assez longtemps pour que les populations puissent se régénérer. La protection efficace de nos océans passe par l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées représentatif des écosystèmes et des espèces qui y vivent, ainsi que par la connectivité écologique, afin de faciliter le déplacement et la migration des espèces.

Les dirigeants politiques nord-américains annonçaient récemment leur volonté de respecter ou de dépasser les cibles nationales et internationales relatives aux AMP. Ces annonces sont source d'encouragement, mais les trois pays devront faire des efforts considérables pour y arriver.

NOS PRINCIPALES CONSTATATIONS

Nous avons examiné les données fournies par les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis concernant des AMP existantes. Chaque site a été évalué en fonction des critères internationaux suivants : **désignation juridique, protection permanente, structure administrative et plan directeur**. Les sites qui ont répondu aux quatre critères ont été considérés comme « établis ». Les sites sans structure administrative ou sans plan directeur ont été considérés comme « partiellement établis », et ont été exclus de l'analyse.

L'AMÉRIQUE DU NORD protège seulement 0,88 % de son patrimoine océanique à l'intérieur d'AMP « établies », et seulement 0,04 % à l'intérieur d'aires protégées intégrales. En outre, de ses 23 écorégions* marines, 18 sont à l'intérieur d'aires marines protégées. De ce nombre, à peine neuf affichent plus de 1 % de superficie protégée.

LE CANADA accuse le plus de retard pour ce qui est de la protection de son patrimoine océanique : 0,11 % seulement, dont 0,03 % dans l'Arctique, 0,00 % dans le Pacifique** et 0,08 % dans l'Atlantique. Si ses 14 projets d'AMP se concrétisent, il progressera de 2 % à 3 % vers l'atteinte de ses cibles en la matière. Quant aux AMP partiellement établies, elles viendraient ajouter 0,78 % aux résultats du Canada, **mais seulement si** elles sont dotées de plans directeurs et de mesures législatives visant les activités en mer, comme la pêche. À noter également que seulement 0,01 % du patrimoine océanique canadien se trouve à l'intérieur de réserves interdisant les activités de prélèvement; le restant demeure ouvert à la pêche commerciale, au transport maritime et à d'autres activités industrielles.

LE MEXIQUE compte 43 AMP couvrant une superficie de 50 873 km², mais qui protègent seulement 1,62 % de son territoire océanique avec seulement 0,11% complètement protégé. Sur ce total, 0,66 % sont situées dans l'océan Pacifique, 0,46 % dans le golfe de Californie, 0,33 % dans le golfe du Mexique et 0,17 % dans la mer des Caraïbes. Des 43 AMP du Mexique, 34 sont établies, et 9 sont considérées comme partiellement établies. Ces dernières n'ajouteraient que 0,08 % à la couverture. À l'heure actuelle, cinq projets d'AMP font l'objet d'étude. Si elles sont établies, elles viendraient ajouter un autre 19,8 % aux efforts de conservation des milieux marins du Mexique.

Les **États-Unis** protègent de grandes parties de leurs territoires dans le centre de l'océan pacifique, mais seulement 1,29% de ses eaux continentales (sans compter Hawaï, les territoires des îles du Pacifique, et d'autres territoires d'outre-mer). Ce pourcentage se divise comme suit : 0,00 % en Arctique, 0,73 % dans le Pacifique et 0,57 % dans l'océan Atlantique et le golfe du Mexique. Une analyse quantitative rigoureuse des aires protégées intégrales situées dans les eaux des États côtiers indique que les aires les mieux protégées (sans compter celle d'Hawaï) se trouvent en Californie, en Oregon et en Floride. La plupart des États manquent encore d'aires protégées intégrales dans leurs eaux côtières. À peine 0,03 % du territoire océanique continental des États-Unis se trouve à l'intérieur d'aires protégées intégrales; le restant autorise encore la pêche commerciale, l'extraction des ressources et d'autres activités industrielles.

* La commission de coopération environnementale (CCE) définit les écorégions comme étant des « aires ayant des similarités générales » en termes de caractéristiques physiques, géographiques, océanographiques et biologiques.

** La réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, ainsi que l'aire marine protégée du mont sous-marin Bowie manquent tout deux de plans de gestion et sont donc considérés comme des aires « partiellement établies ». Pour sa part, la zone de protection marine (ZPM) du champ hydrothermal Endeavour est trop petite pour être compilée, en termes de pourcentage par rapport à l'aire totale du pacifique appartenant au Canada.

NOS RECOMMANDATIONS AU CANADA, AU MEXIQUE ET AUX ÉTATS-UNIS



Un cormoran plongeant sous l'eau. Photo: Joe Platko

Les trois pays d'Amérique du Nord doivent augmenter significativement la portion de leurs eaux protégées. Ils doivent également s'assurer que leurs AMP bénéficient d'une forte législation et un plan de gestion, afin de conserver la biodiversité marine de manière efficace. Simplement nommer un endroit en tant qu'AMP n'est pas un geste suffisant.

Chaque pays doit agir de toute urgence pour établir des réseaux nationaux représentatifs d'AMP avec un objectif intermédiaire de protéger intégralement au moins 10 % des territoires océaniques d'ici 2020, et 30 % ou plus d'ici 2030, pour aider à rétablir les espèces et les écosystèmes en déclin et protéger la diversité des formes de vie dans les océans. Il est impératif que les réseaux d'AMP en Amérique du Nord englobent de larges réserves intégrales couvrant au moins 30 % de chaque biorégion marine.*

La queue d'un baleine. Photo: A.S. Wright



Désigner tous les sites actuellement à l'état de projet et surclasser toutes les AMP partiellement établies.** Cette mesure permettrait au Canada, au Mexique et aux États-Unis de se rapprocher de leurs objectifs nationaux et internationaux concernant les AMP. Dans certains cas, un cadre législatif est déjà en place, et les sites n'ont besoin que d'un plan directeur visant le milieu marin.

Mettre en place de solides mesures de protection provisoires visant les AMP proposées pour faire arrêter les activités potentiellement dommageables à l'intérieur de leurs limites, et ce, jusqu'à ce qu'il soit déterminé que lesdites activités n'ont pas de répercussions sur les valeurs écologiques et culturelles des sites.

Adopter la planification par réseaux. L'approche site par site d'identification, de conception et de désignation d'AMP est inefficace. La science et des expériences concrètes démontrent que la planification par réseaux constitue une approche plus efficace pour l'établissement d'AMP, et est plus avantageuse sur le plan de la conservation.

* Tout comme les écorégions, les bioregions sont une unité spatiale définies par leur similarités biologiques, physiques et océanographiques. Les analyses biorégionales ont été conduites par les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, dans leurs eaux respectives.

** Les États-Unis ne sont pas signataires de la Convention sur la Diversité biologique (CDB) ni d'autres ententes sur l'établissement d'AMPs. L'Office des sanctuaires marins nationaux n'a pas établi de cible pour l'établissement d'AMP.

Nous recommandons la **protection permanente et intégrale d'au moins 30 % de chaque écorégion marine**. Le Canada, le Mexique et les États-Unis doivent établir plus d'aires entièrement fermées à la pêche et à d'autres activités d'extraction pour tirer pleinement parti des avantages découlant d'un réseau national d'AMP. Les activités de pêche nuisibles devraient être interdites dans l'entièreté de l'AMP.

La plupart des AMP en Amérique du Nord sont de petite taille. **Des AMP bien conçues et dotées d'une grande superficie ou bien des réseaux d'AMP** pourraient aider considérablement les trois pays à conserver la vie marine et à atteindre les cibles internationales en matière de protection des milieux marins dans leurs eaux nationales.

Il est urgent d'assurer un **financement suffisant et régulier** pour l'établissement et la gestion d'AMP à l'échelle de l'Amérique du Nord. Un financement adéquat permet de consacrer suffisamment de ressources humaines et logistiques à la protection et à la gestion des AMP. Les instances fédérales du Canada, du Mexique et des États-Unis devraient être les principales sources de fonds pour répondre aux besoins opérationnels des AMP. Toutefois, d'autres avenues financières peuvent appuyer l'établissement et la gestion des AMP, par exemple les partenariats public-privé, que la Californie et la Colombie-Britannique ont récemment mis à profit.

Les nations doivent prendre des mesures immédiates pour **surmonter les problèmes de compétence et simplifier la législation sur les AMP** afin de rationaliser le processus. Lorsque la législation sur les AMP nécessite une mesure législative complémentaire pour interdire les activités de pêche, elle devrait être révisée afin de pouvoir régir la gestion de toutes les activités maritimes et d'améliorer la coordination entre les ministères fédéraux. Il faudra également favoriser une meilleure coordination entre les gouvernements fédéraux, provinciaux/étatiques et municipaux des trois pays dans le cadre de la gestion des AMP.

Les gouvernements d'Amérique du Nord devraient **favoriser les possibilités de collaboration et de concertation entre les intervenants** afin d'atténuer l'opposition aux AMP. L'un des mécanismes à mettre de l'avant est la **planification spatiale marine**, qui a d'ailleurs été mise à contribution récemment dans la mer de Great Bear, au Canada. La planification spatiale marine permet de réunir les intervenants pour déterminer les intérêts communs et les utilisations conflictuelles, ainsi qu'élaborer des plans sur l'utilisation durable des ressources

marines, y compris au sein des réseaux d'AMP, mais toujours en gardant la conservation comme principal objectif.

Le Canada et les États-Unis ont la possibilité sans égale de **collaborer à la création d'un réseau d'AMP dans l'Arctique, qui comprendrait notamment des AMP transfrontalières**. Le réseau offrirait la protection nécessaire aux espèces et aux écosystèmes locaux. Cette mesure, en plus de servir d'exemple éloquent, est conforme aux déclarations récentes du premier ministre Trudeau et du président Obama. La création d'une aire protégée binationale (ou multinationale) dans l'Arctique pourrait s'avérer un outil crucial pour préserver la stabilité politique et réduire les conflits dans la région, et protéger les écosystèmes et les espèces vulnérables dans un monde en constante évolution.

Un banc de poissons dans le parc national des Cozumel. Photo Claire Fackler, NOAA Sanctuaires marins nationaux



Les trois pays devraient évaluer la possibilité d'établir des **AMP transfrontalières** dans les régions marines suivantes :

- Entre le Mexique et les États-Unis – dans les écorégions du Pacifique sud-californien et de la portion septentrionale du golfe du Mexique
- Entre le Canada et les États-Unis – dans l'Arctique entre l'Alaska et le Yukon; sur la côte est entre le golfe du Maine et la baie de Fundy; sur la côte ouest entre l'Alaska et la côte nord de la Colombie-Britannique à l'entrée Dixon et sur la pointe sud de la Colombie-Britannique et de l'état de Washington aux alentours du détroit Juan de Fuca.

D'autres recommandations précises sont formulées dans le rapport pour chaque pays.

2.0 INTRODUCTION



Les océans de la planète sont essentiels à toute forme de vie sur terre. Ils fournissent la moitié de l'oxygène que nous respirons et sont source d'aliments également. Les océans régularisent le climat et les conditions météorologiques et absorbent la plupart des émissions de dioxyde de carbone que nous lançons dans l'atmosphère.

Mais leur santé est menacée par la surpêche, les changements climatiques, la pollution, le développement, les activités industrielles, le trafic maritime et la pollution sonore. Ces menaces ne surviennent pas séparément, mais plutôt de façon

simultanée, ce qui amplifie leurs répercussions. La baisse du nombre d'espèces marines, qu'il s'agisse des baleines ou des herbiers, se produit de façon rapide et généralisée. Bref, nous sommes confrontés à l'extinction massive de nos océans.

Ci-dessus: Phoque commun dans le varech.
Photo: Joe Platko

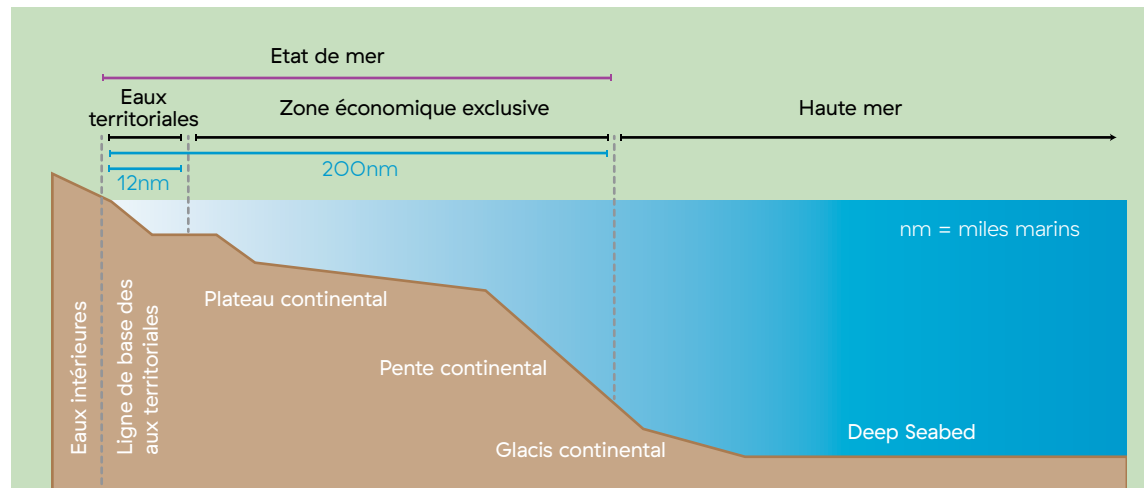
Opposé photo: Joe Platko

Convention sur la diversité biologique (CDB) – Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique

Objectif d'Aichi 11 : D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, surtout les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services écosystémiques, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.



Explorations intertidales.
Photo: Leah Honka



LES ZONES MARITIMES

Les zones maritimes sont mesurées à partir de lignes appelées « lignes de base de mer territoriale ». Les principales zones définies par la Convention des Nations Unies du droit de la mer (UNCLOS) sont :

Mer territoriale : s'étend jusqu'à 12 milles marins en mer, à partir de la ligne de base. Les pays exercent leur souveraineté sur leur espace aérien et maritime, sur le fond marin et le sous-sol de cette zone. Les bâtiments étrangers peuvent exercer leur « droit de passage inoffensif » pour traverser cette zone et sous réserve de se soumettre à certaines conditions.

Zone économique exclusive : s'étend de 12 milles marins jusqu'à un maximum de 200 milles marins à partir des lignes de base. À l'intérieur de cette zone, le pays peut y exercer ses droits de souveraineté sur l'exploration, l'exploitation, la gestion, la conservation des ressources dans l'eau, sur le fond marin et dans le sous-sol. Un pays peut également y exercer ses droits dans le cadre de certaines activités comme la recherche marine et la protection de l'environnement marin.

Haute mer : eaux situées au-delà de la zone économique exclusive. Aucun État ne peut y exercer sa souveraineté.

Nous employons le terme « Patrimoine océanique » pour englober la mer territoriale et la zone économique exclusive.

Adapted from DFO, 2011 Defining Canada's Maritime Zones. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/publications/article/2011/10-11-11-eng.html>

Engagements politiques en Amérique du Nord relativement aux AMP

« Le Canada et les États-Unis confirment leurs objectifs nationaux visant à protéger au moins 17% des zones terrestres et 10% des zones maritimes d'ici 2020. Nous prendrons des mesures concrètes pour réaliser et dépasser de manière considérable ces objectifs nationaux au cours des prochaines années.¹ »

– Déclaration conjointe du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique faite par le premier Ministre Justin Trudeau et le président Barack Obama, 10 mars 2016.^{1a}

« Le président Peña Nieto souhaite atteindre l'objectif d'Aichi 11 sur les aires protégées dès 2018, soit deux ans avant ce qui est établi dans le Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique »

– Secrétaire de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, Rafael Pacchiano-Alamán, 17 novembre 2015.^{1b}

Congrès mondial des parcs 2014 – La promesse de Sydney : Recommandations officielles visant les AMP *2

Recommandation 1 – Augmenter de façon urgente la superficie des océans gérée de manière efficace et équitable à l'intérieur de réseaux d'AMP écologiquement représentatifs et bien reliés ou d'autres mesures de conservation. Ces réseaux doivent cibler la protection à la fois de la biodiversité et des services écosystémiques et comprendre au moins 30 % de chaque habitat marin. Le but ultime est d'assurer la pleine viabilité des océans, notamment en veillant à ce qu'au moins 30 % de leurs milieux soient fermés aux activités extractives. »

La protection des espèces marines et de leurs habitats est le meilleur moyen de maintenir et de rétablir la diversité biologique, et d'en assurer l'abondance et la résilience. Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont chacun pris d'importants engagements en matière d'établissement d'aires marines protégées (AMP) en vue de conserver la biodiversité marine. Signataires de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, le Canada et le Mexique se sont engagés à protéger au moins 10 % de leurs territoires océaniques à l'horizon 2020. Les États-Unis ont pris des engagements semblables, même s'ils n'ont pas ratifié la Convention. Par ailleurs, d'autres accords importants ont établi également des cibles de conservation graduelles et tangibles concernant les milieux marins, par exemple la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Durban, conclu dans la foulée du Congrès mondial des parcs 2013 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Les frontières géopolitiques ne freinent pas les menaces qui planent sur les océans, les espèces et les écosystèmes. C'est ainsi que les mesures de protection ou le manque de mesures d'un côté de la frontière auront des conséquences pour les espèces et les écosystèmes de l'autre côté de la frontière, voire dans d'autres régions à l'échelle du continent. Les pays ont donc avantage à miser sur la collaboration afin de se donner plus de chances de contrer les risques et protéger les écosystèmes.

Le présent rapport évalue les progrès en matière d'établissement d'AMP accomplis par le Canada, le Mexique et les États-Unis ainsi que les efforts collectifs que les trois pays déploient à l'échelle de l'Amérique du Nord.

QU'EST-CE QU'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE?

Les aires marines protégées sont des solutions de conservation éprouvées^{3,4,5}. À l'instar des parcs

terrestres, elles servent de refuge aux animaux et aux écosystèmes marins à l'intérieur d'espaces protégés des activités humaines néfastes.

Les aires protégées intégrales fournissent aux espèces et aux écosystèmes l'espace et les ressources nécessaires à leur rétablissement. En outre, elles génèrent des retombées économiques à long terme, notamment en assurant la santé et la durabilité des pêches, en favorisant l'écotourisme et les activités récréatives, et en fournissant des services écosystémiques comme le stockage de carbone et la protection des littoraux. Les services écosystémiques que l'océan offre ont une valeur estimée à 24 trillions de dollars à l'échelle mondiale et beaucoup ne peuvent pas être remplacés par la technologie humaine.⁶

COMBIEN EN FAUT-IL?

La conservation efficace des océans passe par la protection⁷ d'au moins 30 % de leurs milieux, selon des études scientifiques⁸.

Bécasseau sanderling en Nouvelle-Écosse. Photo: Dennis Jarvis



LA MOITIÉ POUR LA NATURE

Le concept de « moitié pour la nature » s'applique à la fois aux plans d'eau et aux milieux terrestres de la planète... en partant des sommets des montagnes jusqu'aux profondeurs abyssales de la mer. Couvrant plus de la moitié de la Terre, les océans sont le cœur bleu de notre planète. À nous donc de décider : voulons-nous conserver notre cœur en santé? » – Mme Sylvia Earle, Ph. D.

La moitié pour la nature est une vision de la relation entre l'homme et la nature fondée sur la science et le bon sens. L'objectif est de veiller à ce que suffisamment d'aires naturelles terrestres et marines soient protégées et interconnectées de manière à ce qu'elles assurent des services essentiels à la survie des écosystèmes et de la biodiversité. Ces services sont vitaux pour la santé et la prospérité des humains et représentent un formidable héritage naturel pour les générations à venir. En d'autres mots, le concept reconnaît que le bien-être et la sécurité des humains sont étroitement liés à la santé et à l'abondance des milieux naturels. Il reconnaît en outre que la nature a le droit d'exister sans contraintes. Ce principe est fondamental pour permettre d'instaurer une société vraiment durable – une société qui marie les savoirs et les modes de vie traditionnels et autochtones aux approches scientifiques et administratives de la conservation afin de répondre aux besoins des humains, tout en conservant « au moins la moitié » des milieux dans leur état sauvage. Pour que les personnes et la nature puissent survivre, il faudra partager la Terre, de façon équitable⁹.

Afin de parer l'extinction massive des espèces, dont l'humaine, nous devons agir rapidement pour préserver la biodiversité de notre planète, avertit Edward O. Wilson dans son plus récent livre intitulé *Half Earth*. Dans son ouvrage, il soutient que la situation actuelle est trop préoccupante pour être réglée de façon fragmentaire, et propose une solution proportionnelle à l'ampleur du problème : consacrer à la nature la moitié des superficies de la Terre¹⁰.

Lièvre de mer.
Photo: Joe Platko



QU'EST-CE QU'UNE AMP?

Les aires marines protégées ne sont pas toutes pareilles. En fait, on en dénombre différents types. Elles sont assujetties à des réglementations distinctes et offrent des degrés d'efficacité variés. Les études démontrent que les aires protégées intégrales sont les types les plus efficaces.^{4,11,12} En effet, les aires protégées intégrales interdisent toute activité extractive et, par conséquent, produisent les effets bénéfiques de la conservation dont profiteront les humains et les espèces marines. En revanche, les AMP offrant une protection limitée (c.-à-d. celles autorisant le chalutage sur le fond et autres méthodes de pêche, ou encore le dragage, l'extraction minière, l'exploitation pétrolière et gazière, etc.) ne génèrent pas les mêmes résultats. De nombreuses soi-disant « aires protégées » sont, en réalité, des zones visées par des règlements de pêche qui n'ont aucun objectif en matière de conservation des écosystèmes. Les règlements de pêche constituent certes un important mécanisme de gestion qui permet de raccourcir les saisons, de limiter les engins de pêche ou d'interdire la prise de certaines espèces. Toutefois, ces règlements n'offrent pas l'ensemble des mesures de protection permanentes cruciales pour assurer la résilience de nos écosystèmes océaniques.

LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE AMP EFFICACE

Pour être efficaces, les AMP doivent avoir des objectifs de conservation clairs, être conçues de manière réfléchie et stratégique, et être fondées sur des connaissances locales et des données scientifiques avérées. D'après des études récentes, les AMP les plus efficaces présentent une combinaison des caractéristiques suivantes : grande superficie, maturité, isolement, protection intégrale et bonne gestion¹².

Protection intégrale

Les aires intégrales (c.-à-d. les réserves sans prélèvement) interdisent la pêche ou toute autre activité d'extraction des ressources, comme les activités pétrolières et gazières et l'exploitation minière des fonds marins. Elles sont nettement plus efficaces en termes de conservation et de rétablissement de la biodiversité que les aires partiellement protégées, lesquelles autorisent certaines méthodes de pêche et activités industrielles¹³.

Grande superficie

La protection de très vastes zones est très bénéfique pour l'ensemble du réseau d'AMP. En effet, cette protection à grande échelle permet de protéger des écosystèmes intacts dans des régions où il y a peu d'activités humaines, et ce, avant qu'il y ait dégradation des milieux⁷.

Maturité

Des études révèlent qu'il faut parfois jusqu'à 15 ans après l'établissement d'une AMP pour que des améliorations dans la santé des écosystèmes marins

se fassent remarquer¹⁴. Par ailleurs, la différence entre une AMP mature et sans prélèvement par rapport aux zones environnantes peut être effarante, en ce sens que la variété et l'abondance des espèces sont souvent largement supérieures à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves⁴.

Isolement

Les aires isolées renferment des habitats isolés par des eaux profondes ou des zones sableuses. Elles jouissent ainsi d'une protection intrinsèque contre les activités humaines et les impacts connexes. Les AMP isolées offrent ainsi une meilleure protection aux milieux marins étant donné qu'elles empêchent l'empiètement des activités environnantes. En général, l'isolement permet de concevoir des aires protégées qui tiennent compte de caractéristiques physiques propices à l'épanouissement de la diversité biologique.

Emplacement stratégique

Malheureusement, les AMP sont souvent situées dans des zones autorisant certaines activités humaines, et ce, dans un souci d'éviter les conflits avec les parties prenantes. La plupart du temps, cette approche ignore les zones les plus importantes du point de vue écologique, donnant ainsi lieu à la création de « réserves résiduelles » inefficaces qui ne protègent ni les espèces, ni les habitats essentiels¹⁵.

Représentativité et connectivité

Les eaux côtières de l'Amérique du Nord sont très diversifiées. On y trouve des plateaux sablonneux peu profonds, des côtes rocheuses, des mers chaudes et peu profondes entourées de récifs



Baleine à bosse en train de se nourrir.
Photo: Jackie Hildering

coralliens et de mangrove, et des conditions nordiques. Chacune de ses zones possède des caractéristiques physiques, géographiques et océanographiques distinctes, en plus d'abriter une combinaison unique d'espèces. La protection efficace de nos océans au profit des générations futures passe par l'établissement de réseaux d'AMP qui assurent la représentativité de la variété et de la diversité des écosystèmes et des espèces ainsi que la connectivité écologique pour faciliter les déplacements et la migration des espèces.

ÉCORÉGIONS

Pour aider à évaluer la mesure dans laquelle les réseaux d'AMP représentent la panoplie d'habitats possibles à l'échelle de l'Amérique du Nord, la Commission de coopération environnementale (CCE)¹⁶ a réuni une équipe de chercheurs pour classer et catégoriser le patrimoine océanique nord-américain en 24 écorégions¹⁷. La CCE définit écorégions comme des « secteurs présentant des similitudes générales » en termes de caractéristiques physiques, géographiques, océanographiques et biologiques (voir image 2).

Le recensement des principales écorégions peut orienter les décisions stratégiques liées à la localisation et à la conception des AMP pour faire en sorte que les réseaux nationaux d'AMP et à l'échelle des côtes soient établis en premier lieu dans les zones de conservation prioritaires, qu'ils soient représentatifs et connectés, et qu'ils assurent la réplification des types d'habitats. La planification axée sur les écorégions peut faciliter également la coordination des initiatives en matière d'AMP entre les pays. Par exemple, lorsque des AMP potentielles s'étendent au-delà des frontières, des AMP adjacentes permettraient de maximiser les retombées en matière de conservation et assurer des règlements uniformes et prévisibles pour les utilisateurs des milieux marins.

LE CONTEXTE MONDIAL

À l'échelle mondiale, les AMP couvrent tout juste au-dessus de 2,07 % des océans. La couverture des AMP dans le patrimoine océanique de tous les pays (ce qui ne comprend pas la haute mer) s'élève à environ 5,27 %. Les signataires de la CDB ont convenu de protéger au moins 10 % des territoires océaniques d'ici 2020. Bien que certaines nations, notamment les Palaos, l'Australie, le Chili et l'Afrique du Sud, se rapprochent de l'objectif de 10 %, où l'aient même déjà dépassé, bon nombre ont encore bien du chemin à faire au cours des prochaines années.

Peu importe si une nation a atteint, ou pas, les cibles de la CDB, force est de constater que 10 % n'est pas suffisant comme cible de conservation, surtout si l'on tient compte des analyses récentes indiquant que près du tiers des océans de la planète doivent être protégés d'urgence⁷. En outre, la qualité des aires protégées détermine l'efficacité d'une AMP. À l'heure actuelle, un peu plus de 1 % des océans se trouve à l'intérieur d'aires protégées intégrales, celles considérées comme les plus efficaces au regard de la conservation de la vie marine^{12,18}.

Malgré ces lacunes, des progrès importants ont été accomplis au cours des dernières années sur le plan de la couverture globale des AMP¹⁹. En effet, la plupart des aires marines protégées intégrales ont reçu leur désignation au cours des dernières années, ce qui a fait passer de moins de 0,1 % à 1,03 % leur couverture à l'échelle mondiale²⁰. Cette lancée positive est largement attribuable à la protection intégrale accordée à de nombreuses zones isolées et de grande superficie, comme la réserve marine des îles Phoenix, à Kiribati, le monument national marin Pacific Remote Islands, aux États-Unis, la réserve marine Nazca-Desventuradas, au Chili, la réserve marine des îles Pitcairn, au Royaume-Uni, et plusieurs autres.

Par ailleurs, le fait de limiter la protection intégrale aux zones océaniques isolées qui suscitent peu d'objections politiques relativement aux mesures de conservation, ne permettra pas de protéger adéquatement toute la biodiversité des océans de la planète. En plus d'établir de grandes AMP isolées, les autorités compétentes doivent favoriser une augmentation intensive des réseaux d'aires protégées intégrales dans les zones littorales. La conservation dans les zones côtières densément peuplées doit figurer au cœur des priorités de la communauté internationale dans les années à venir.

Une autre priorité consisterait à établir un

mécanisme juridique visant les aires marines protégées en haute mer, qui représente près de 58 % des océans et n'appartient pas, n'est pas protégé ni géré par un pays. Pour combler cette lacune en matière de protection, les Nations Unies ont entamé l'élaboration d'un traité pour la conservation de la haute mer. Espérons que les négociations en cours donneront lieu en 2018 à une conférence intergouvernementale officielle sur le traité.

MÉTHODOLOGIE

Une compilation a été faite des données fournies par les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis relativement aux AMP existantes. Chaque site a été évalué conformément aux critères internationaux sur la désignation d'AMP. Plus particulièrement, nous avons voulu savoir si chaque site avait une **désignation juridique**, une **protection permanente**, une **structure administrative** et un **plan directeur**. Les sites qui ont répondu aux quatre critères ont été considérés comme « établis ». Les sites sans structure administrative ou sans plan directeur ont été considérés comme « partiellement établis », et ont été exclus de l'analyse.

Lorsque des plans directeurs n'étaient pas accessibles au public, on en a fait la demande auprès de l'organisme compétent. Il est arrivé que des AMP aient été établies par des organismes sans pouvoirs relatifs aux activités maritimes,

comme la pêche, le transport ou l'exploitation pétrolière et gazière, et qu'aucune réglementation supplémentaire fondée sur la loi n'ait été établie pour régir ces activités. Dans ces cas, elles ont été considérées comme « partiellement établies », et exclues de l'analyse. La surpêche, la pollution sonore, les déversements de pétrole et la perte d'habitats figurent parmi les principales menaces pour les espèces et les écosystèmes marins, et c'est pourquoi il est absolument nécessaire d'en empêcher les répercussions sur les aires marines protégées. Ces aires sont de sérieuses candidates pour devenir des AMP établies, mais les gouvernements devront intensifier les efforts pour les aider à répondre à tous les critères.

En ce qui concerne les États-Unis, les AMP à Hawaï et dans les territoires d'outre-mer n'ont pas été prises en considération dans l'analyse, étant donné que l'examen était axé sur la masse continentale du pays. Pour ce qui est du Mexique, les milieux estuariens ont été exclus de l'analyse par souci de cohérence avec les rapports nationaux, vu que le gouvernement mexicain ne tient pas compte des estuaires dans ses évaluations sur la couverture des AMP.

D'autres renseignements sur la méthodologie sont présentés à l'annexe B.

CRITÈRES SUR LES AMP UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT

| Critère | Explication |
|--------------------------|---|
| Désignation juridique | La désignation des limites de l'AMP a été faite conformément à la loi |
| Protection permanente | L'AMP a été désignée à titre perpétuel ou au moins indéterminé |
| Structure administrative | L'AMP dispose d'une structure administrative comprenant un budget et du personnel |
| Plan directeur | L'AMP est dotée d'un plan directeur et des règlements régissant le site |

DÉFINITIONS DES CATÉGORIES D'AMP UTILISÉES DANS LE RAPPORT

AMP établies – répond aux quatre critères, soit désignation juridique, protection permanente, structure administrative, plan directeur

AMP partiellement établies – possèdent la désignation juridique et la protection permanente, mais manquent de structure administrative ou de plan directeur

AMP intégrales – sont fermées à toute forme d'activité extractive ou industrielle

3.0 CANADA

Plus particulièrement, je m'attends à ce que vous travailliez avec vos collègues [...] pour mener à bien vos grandes priorités : Travailler avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique en vue d'accroître la proportion de zones marines et côtières protégées – à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020 [...] – Lettre de mandat du premier ministre Justin Trudeau au Hunter Tootoo, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, 13 novembre 2015²²

CONTEXTE

Baigné par les océans Arctique, Atlantique et Pacifique, le Canada a le plus long littoral du monde, et son patrimoine océanique d'une superficie de 5 746 694 km² est le deuxième en importance en Amérique du Nord, après celui des États-Unis. Le Canada ne possède aucun territoire d'outre-mer dans des zones isolées. Ses eaux territoriales se trouvent à l'intérieur de la limite de 200 milles nautiques à partir de son littoral et sont régies par une combinaison de lois fédérales et provinciales (voir annexe A).

En tant que signataire de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU, le Canada s'est engagé à protéger au moins 10 % de ses eaux d'ici 2020. En 2005, il a adopté la Stratégie fédérale sur les aires marines protégées, qui présente les trois principaux outils législatifs servant à appuyer l'établissement d'AMP. Ainsi, Pêches et Océans Canada peut désigner des aires marines protégées en vertu de la *Loi sur les océans*; Parcs Canada peut désigner des aires marines nationales de conservation en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation*; et Environnement Canada peut établir des réserves nationales de faune en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*.

Les parcs nationaux, les réserves nationales de

faune et les refuges d'oiseaux migrateurs sont d'autres types de site qui peuvent comporter des milieux marins. Toutefois, ces sites ne sont pas encore dotés de plans directeurs visant les milieux marins; par conséquent, on ne les considère pas comme des « AMP établies ». Des « aires marines protégées » ont également été établies par certaines administrations provinciales et municipales. Ces dernières sont assujetties aux règlements fédéraux sur la pêche, la navigation et les activités industrielles et ne peuvent donc pas adopter des règlements visant à contrer les principales menaces pour la biodiversité marine, et dans la plupart des cas, ça ne s'est pas avéré.

Pour cette raison, ils sont considérés comme « partiellement établies » dans cette analyse. D'ailleurs, il ne serait pas trop compliqué de les rendre « établies ».

Malgré ses engagements internationaux relatifs aux AMP et à la planification de réseaux d'AMP, le Canada a manqué de volonté politique au cours des huit dernières années pour prendre des mesures concrètes visant à protéger nos océans. Les progrès en la matière ont donc été très lents. Le processus d'identification et de désignation d'AMP a également été entravé par les restrictions budgétaires imposées à certains ministères.

Ci-dessus: Lion de mer.
Photo: Markus Thompson

Opposé: La glace en Arctique.
Photo: A. S. Wright

À la fin 2015, le Canada a élu un nouveau gouvernement fédéral qui a mis de l'avant une solide plateforme environnementale et des objectifs ambitieux pour protéger 5 % des océans du Canada à l'horizon 2017, et au moins 10 % à l'horizon 2020²¹. Ces objectifs ont été mis en évidence dans les lettres de mandat que le premier ministre Trudeau a adressées à ses ministres²². Si l'on tient compte du manque de progrès et des compressions budgétaires au cours des huit dernières années, on ne peut que faire l'éloge de ces nobles objectifs. Par ailleurs, comme il a été démontré en Californie et en Australie, la volonté politique, des échéanciers précis et des jalons fermes jouent un rôle important dans l'avancement de la conservation²³.

Iles-de-la-Madeleine.
Photo: Michelle Seyemon

QUANTITÉ

Le Canada protège seulement 0,11 % de son patrimoine océanique, dont 0,03 % dans l'Arctique, 0,00 % dans le Pacifique et 0,08 % dans l'Atlantique. À l'heure actuelle, 14 propositions d'AMP sont à l'étude. Si elles sont établies, elles aideront le Canada à progresser de 2 % à 3 % vers l'atteinte de ses cibles provisoires en la matière²⁴. Les AMP partiellement établies viendraient ajouter 0,78 % aux résultats du Canada, **mais seulement** si elles sont dotées de plans directeurs et de mesures législatives visant les activités en mer, comme la pêche. Parmi les aires partiellement établies, notons le mont sous-marin Bowie et Gwaii Haanas. (Voir tableau 1)

Le Canada veut être un chef de file

«... Nous voulons être à nouveau un chef de file à l'échelle internationale afin d'être en mesure d'avancer vers ces objectifs.»
— Le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, l'honorable Hunter Tootoo (Nouvelles de l'Ambassade, 23 Mars 2016).



QUALITÉ

À peine 0,01 % du patrimoine océanique canadien se trouve à l'intérieur de réserves interdisant les activités de prélèvement; le restant demeure ouvert à la pêche commerciale, au transport maritime entre autres activités industrielles. Un rapport publié en 2015 par la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) a fait ressortir que la faiblesse de la législation canadienne sur les AMP est source de grande inquiétude²⁵. Les activités pétrolières et gazières ne sont pas expressément interdites dans bon nombre d'AMP au Canada. En outre la liste des activités exemptes des interdictions de nombreuses AMP est plus longue que la liste des activités réellement interdites.

Le Canada compte également une multitude de réserves nationales de faune, de refuges d'oiseaux migrateurs et de parcs nationaux ainsi que des aires protégées de compétence provinciale. Toutefois, la composante marine de ces sites n'était pas dotée de plans directeurs.

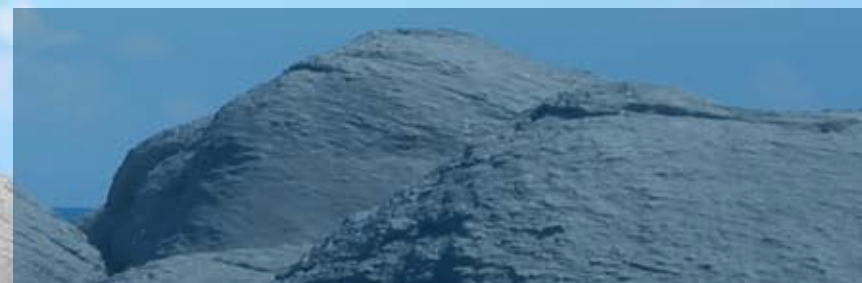
Voir les annexes C et E pour d'autres données sur les sites canadiens.

RECOMMANDATIONS POUR LE CANADA

À peine 0,1 % des eaux canadiennes sont protégées et seulement 0,01 % bénéficient d'une protection intégrale. Le Canada a un besoin urgent de non seulement accroître le nombre d'AMP, mais aussi d'en améliorer la qualité. La volonté politique en faveur de la conservation marine au Canada et les engagements pris par le nouveau gouvernement donnent l'espoir que les progrès en la matière seront accomplis à un rythme accéléré. Il y a plusieurs mesures que le gouvernement canadien pourrait prendre pour assurer le respect de ses engagements internationaux, en passant par l'établissement d'AMP vraiment efficaces, y compris au moins une de très grande superficie (plus de 100 000 km²) sur chaque côte²⁶. En outre, le processus d'établissement d'AMP au Canada est extrêmement lent. En guise d'exemple, certains sites ont été proposés il y a plus de 20 ans. Dans ce contexte, le Canada doit déployer des efforts en vue de simplifier le processus d'établissement, d'adopter l'approche de planification de réseaux d'AMP, et d'assurer une protection provisoire pendant le processus d'établissement.

Macareux huppés perchés dans les îles Scott.
Photo: Sabine Jessen

4.0 MEXIQUE



« En tant que nation possédant un vaste territoire marin et investie de grandes responsabilités à l'échelle mondiale, notre pays doit, aujourd'hui plus que jamais, relever le défi de la conservation de son patrimoine naturel et de ses écosystèmes marins et côtiers »

– Secrétaire de la Marine, M. Vidal F. Soberón-Sanz²⁷

CONTEXTE

Bordé par l'océan Pacifique, le golfe de Californie, le golfe du Mexique, et la mer des Caraïbes, le Mexique compte 11 122 km de littoral (sans compter les côtes de ses îles). Le Mexique ne possède aucun territoire d'outre-mer dans des zones isolées, et ses eaux territoriales se trouvent à l'intérieur de la limite de 200 miles nautiques à partir de son littoral. Même si le territoire marin relève exclusivement du gouvernement fédéral, quatre États du sud-est du pays ont établi huit aires protégées dans les eaux adjacentes à leur littoral (voir annexe A).

Signataire de la CDB de l'ONU, le Mexique s'est engagé à protéger au moins 10 % de ses eaux d'ici 2018, soit deux ans avant l'échéance établie dans l'objectif d'Aichi 11²⁸.

La Commission nationale des aires protégées (CONANP) est l'organisme fédéral directement responsable de la mise en candidature et de la gestion des AMA du Mexique. Dans son Programme national des aires protégées nationales 2014-2018, la CONANP, bien qu'elle ne fasse pas la distinction entre les aires marines terrestres, côtières et marines, décrit tout de même l'objectif global, les buts, les stratégies et les mesures à prendre à l'échelle systémique afin de consolider les

AMP du pays. Des plans directeurs pour 83 % des AMP fédérales et étatiques ont déjà été élaborés, et la plupart en sont actuellement au stade de la mise en œuvre.

En plus des AMP, une tendance émergente au Mexique est la gestion spatiale marine, qui est utilisée pour créer des refuges pour poissons afin de protéger les ressources halieutiques. La création de ces refuges est assurée par la Commission nationale des pêches et de l'aquaculture. En outre, le secrétaire de l'Environnement et des Ressources naturelles a le pouvoir de créer des sanctuaires pour espèces aquatiques, dont la mission est de protéger les espèces en péril (officiellement désignées comme espèce en voie de disparition, espèces menacées ou espèces faisant l'objet de mesures de protection spéciales). À la fois les refuges et les sanctuaires peuvent être situés à l'intérieur ou à l'extérieur des AMP. Récemment, la possibilité de créer des habitats essentiels dans les milieux marins a été incorporée dans Loi générale sur les espèces sauvages. Toutes ces stratégies constituent des mécanismes importants qui aideront à la mise en œuvre de pratiques de planification spatiale marine au Mexique²⁹.

Ci-dessus: Parc national de Islas Marietas. Bahía de Banderas, Nayarit, Mexique.
Photo: Christian Frausto Bernal

Opposé: Lions de mer lions à Isla Coronado, Parc national de Loreto, Basse-Californie du Sud, au Mexique. Photo: Joseph Wayne Barrett

QUANTITÉ

Le Mexique compte une superficie de 50 873 km² d'AMP, soit à peine 1,62 % de son patrimoine océanique. De ce total, 0,66 % sont situés dans l'océan Pacifique, 0,46 % dans le golfe de Californie, 0,33 % dans le golfe du Mexique, et 0,17 % dans la mer des Caraïbes. Parmi les 43 AMP du Mexique, 34 sont établies, et 9 sont considérées comme partiellement établies. Ces dernières n'ajouteraient que 0,08 % à la couverture des AMP. À l'heure actuelle, cinq projets d'AMP font l'objet d'étude. Si elles sont établies, elles viendront ajouter un autre 19,8 % aux efforts de conservation des milieux marins du Mexique³⁰.

Des désignations internationales ont apporté une protection supplémentaire aux AMP du Mexique. Il s'agit des désignations suivantes : 11 AMP fédérales sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO; 25 aires fédérales et étatiques figurent sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale; et 12 aires fédérales participent au Réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO. Parmi ces AMP, 17 détiennent une seule désignation internationale, 12 en ont deux, et seulement trois ont les trois.

Bateau et poissons au-dessus d'un récif, Cabo Pulmo, Mer de Cortez, Mexique.
Photo: Pep Murrieta

**QUALITÉ**

Environ 7,1 % des AMP du Mexique, ou 0,11 % de son territoire océanique, se trouvent à l'intérieur d'aires protégées intégrales (c.-à-d. elles sont protégées en permanence et interdisent les activités de prélèvement) – le reste est ouvert à la pêche commerciale, à la navigation et à l'exploitation minière. L'extraction pétrolière et gazière est strictement interdite dans toutes les aires protégées du Mexique.

Une évaluation indépendante ciblant 1 120 aires protégées dans 12 pays de l'Amérique latine³¹ a fait ressortir que, des AMP fédérales établies du Mexique, 19 se classent au rang supérieur de l'indice d'établissement et de gestion, 13 au rang moyen, et une seule au rang inférieur. Ces résultats témoignent des progrès considérables et de l'engagement du Mexique à l'égard de l'établissement et de la gestion d'AMP au cours des 25 dernières années, au cours desquelles 91 % des AMP fédérales mexicaines ont été établies ou ont bénéficié d'une mise à jour de leur instrument juridique habilitant³².

Malheureusement, l'effondrement mondial des prix du pétrole a compromis les investissements financiers du Mexique dans les aires protégées. La réduction des ressources a donc eu des conséquences négatives graves sur les plans de l'administration, de la gestion et de l'intendance.

Voir les annexes D et E pour d'autres données sur les sites mexicains.

RECOMMANDATIONS POUR LE MEXIQUE

Le cadre politique et juridique actuel du Mexique ne permet pas à la CONANP (l'organisme fédéral chargé des aires protégées) d'exercer des pouvoirs sur les pêches, la navigation et l'exploitation minière à l'intérieur des aires protégées du pays. Toutefois, l'obligation de procéder à une évaluation des impacts environnementaux afin d'évaluer l'ensemble des activités qui se déroulent à l'intérieur des aires protégées pourrait, et devrait, certainement faire l'objet d'un renforcement rigoureux. Cette démarche est particulièrement faisable dans les AMP où il n'y

a pas de droits immobiliers, étant donné que les territoires marins font partie du domaine public, et sont donc de compétence fédérale. La mise en œuvre efficace et rigoureuse du processus d'évaluation des impacts environnementaux permettrait de mieux protéger les sites contre divers effets découlant des activités autorisées. La démarche favoriserait aussi une coordination accrue entre les organismes responsables d'autoriser les pêches, la navigation, l'exploitation minière et autres activités, et les organismes chargés de la protection de l'environnement à l'intérieur des AMP.

Une éponge blanche avec une comatule jaune crinoïde. Photo: NOAA



5.0 ÉTATS-UNIS



« Les aires marines protégées facilitent le rétablissement des océans sans qu'il y ait intervention humaine. Elles peuvent servir des zones de renouvellement des ressources halieutiques et fournir des refuges sûrs à des écosystèmes entiers »

– John Kerry, Secrétaire d'État des États-Unis, Our Ocean Conference, 5 octobre 2015

CONTEXTE

De l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, et de l'océan Arctique au golfe du Mexique, les eaux côtières des États-Unis englobent 14 des 23 écorégions nord-américaines. Couvrant une superficie de 6 165 586 km², le patrimoine océanique des États-Unis comprend également 14 territoires d'outre-mer. Cependant, aux fins de la présente analyse axée sur la masse continentale nord-américaine, les AMP de ces territoires et en Hawaï n'ont pas été prises en considération. Le fait de ne pas tenir compte de ces aires marines fait passer de 16,32 %³³ à 1,29 % la couverture des aires protégées, révélant ainsi que ces aires isolées et de grande superficie composent la vaste majorité des eaux entièrement protégées des États-Unis.

Les États-Unis ont signé la CDB de l'ONU, sans toutefois la ratifier. En outre, ils sont signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adhérents aux objectifs de développement durable à titre d'État membre de l'Assemblée générale des Nations Unies et signataires du plan Action 21 du Sommet de la Terre. Malgré tout, les États-Unis ne sont soumis à aucun accord international contraignant les obligeant à conserver une proportion minimale de leurs océans dans un délai donné (p. ex. la cible de 10 % à l'horizon 2020 prévue dans l'objectif 11 d'Aichi).

Les États-Unis disposent de mesures législatives

pour assurer la protection de zones océaniques importantes dans les eaux fédérales. La National Marine Sanctuaries Act (NMSA) de 1972 a été conçue dans le but de protéger des zones spéciales des milieux marins à l'intérieur de sanctuaires marins nationaux. Actuellement, le réseau comprend 13 sanctuaires marins nationaux et deux monuments nationaux marins. Ces deux derniers ont été créés en vertu de la Antiquities Act, une loi distincte qui confère au président des États-Unis le pouvoir d'émettre des proclamations présidentielles pour protéger des aires naturelles importantes, terrestres ou marines³⁴.

Ci-dessus: Sanctuaire marin national de Channel Islands. Photo: Robert Schwemmer NOAA

Opposé: Mono Lobo Wall, Monterey. Photo: Clinton Bauder

Baleine à bosse. Photo: Clinton Bauder



QUANTITÉ

Dans le cadre de la présente analyse, nous avons examiné 736 AMP, dont 91 bénéficient d'une protection intégrale (Voir Méthodologie, Annexe B). Les États-Unis protègent seulement 78 470 km² ou 1,29 % de leur territoire océanique continental : 0,00% dans l'Arctique, 0,73 % dans le Pacifique, et 0,57% dans l'Atlantique et le golfe du Mexique. Un bilan qualitatif³⁵ exhaustif des aires protégées intégrales situées dans les des États côtiers indique que celles le mieux protégées (sans tenir compte des aires à Hawaï et dans les territoires d'outre-mer) se trouvent en Californie, en Oregon et en Floride. La plupart des États manquent encore d'aires protégées intégrales dans leurs eaux côtières.

Sanctuaire marin national de Cordell Bank.
Photo: Clinton Bauder

QUALITÉ

À peine 0,03 % de la couverture des États-Unis se trouve à l'intérieur d'aires protégées intégrales, le reste demeurant ouvert à la pêche commerciale, à l'extraction de ressources et/ou aux activités industrielles. Certains conseils de gestion des pêches régionaux mettent en place des zones marines réglementées non-permanentes. La pêche annuelle ou saisonnière y est autorisée avec certains engins de pêche, ce qui compromet leur capacité à générer les retombées écologique des AMP intégrales. Mis à part le réseau régional d'AMP de la Californie et les efforts récents de l'Oregon en ce sens, la création d'AMP intégrales à l'échelle des États est négligeable.

Voir l'annexe E pour d'autres données sur les sites aux États-Unis.



RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTATS-UNIS

Accroître la protection à l'échelle nationale

Des efforts importants sont nécessaires pour assurer la représentativité de tous les types d'habitats dans les écorégions aux États-Unis. La majorité des aires protégées intégrales de ce dernier se trouve dans des zones isolées du Pacifique central, où la résistance politique aux mesures de conservation est faible en raison de leur éloignement. Elles n'ont pas été visées par notre analyse. Les initiatives visant à assurer la protection des milieux océaniques à proximité des régions peuplées et où les intérêts des intervenants sont plus présents font défaut. Ironiquement, ce sont ces milieux très fréquentés qui ont le plus besoin de protection contre les activités humaines dommageables. Pour protéger adéquatement la

biodiversité marine dans le patrimoine océanique des États-Unis, il est urgent d'établir des AMP, notamment dans les écorégions sous-représentés comme l'Arctique, la mer de Béring, le golfe du Mexique et le long de la côte Est.

Renforcer le mandat de l'appareil fédéral

À l'heure actuelle, aucun mandat n'oblige le gouvernement des États-Unis de protéger un pourcentage minimal des espaces marins de compétence fédérale ou étatique dans des échéances précises. Il en résulte que la protection des aires marines est très limitée, léthargique et désordonnée. Un mandat clair comprenant des exigences en matière de représentativité et de protection intégrale aiderait largement à favoriser la protection de la biodiversité marine exceptionnelle qui peuple les eaux étatsuniennes.

Sanctuaire marin national de la Baie de Monterey, Côte de Big Sur, vers le pont de Bixby Canyon au Nord.
Photo: Robert Schwemmer



6.0 AMÉRIQUE DU NORD



Le patrimoine océanique de l'Amérique du Nord (légèrement supérieur à 15 millions km²) présente une variété impressionnante d'écosystèmes – des régions couvertes de glace de l'extrême Arctique aux eaux tempérées foisonnantes des océans Atlantique et Pacifique, en passant par les récifs coralliens tropicaux de la mer des Caraïbes.

La vie marine, toute aussi diversifiée, comprend les minuscules planctons, les grandes baleines, les oiseaux de mer, les tortues, les poissons et bien plus encore. Bon nombre d'espèces, comme le marsouin du golf de Californie ou les récifs d'éponges siliceuses, que l'on retrouve sur la côte du pacifique du Canada, nécessitent une protection urgente contre les menaces posées par les activités humaines.

QUANTITÉ

Dans l'ensemble, 0,88 % des eaux nord-américaines sont protégées, dont seulement 0,04 % à l'intérieur d'aires protégées intégrales.

QUALITÉ

On observe une tendance vers la création de petites AMP dans les eaux côtières à proximité des agglomérations, qui sont d'ailleurs les zones les plus touchées par les activités humaines. Par ailleurs, alors que certaines AMP favorisent l'augmentation rapide du nombre, de la biomasse et de la diversité des poissons, d'autres peuvent nécessiter jusqu'à 10 ans pour générer des retombées écologiques importantes³⁶.

Les normes de protection et la qualité des AMP varient grandement entre les sites et d'un pays à l'autre. Des mesures législatives sont utilisées pour désigner les AMP à l'échelle de l'Amérique du Nord, chacune ayant des portées juridiques distinctes et

présentant des listes spéciales d'activités interdites et autorisées. Les AMP partiellement établies représentent 0,3 % du territoire océanique de l'Amérique du Nord.

REPRÉSENTATION ÉCOLOGIQUE

À l'heure actuelle, 18 écorégions du territoire océanique de l'Amérique du Nord sont représentées à l'intérieur d'aires protégées. De ce nombre, cinq se trouvent partiellement au Canada, sept au Mexique et 10 aux États-Unis. En outre, seulement neuf écorégions affichent plus de 1 % de superficie protégée, et trois, plus de 5 % (voir image 2).

Voir l'annexe E pour d'autres données sur les sites de l'Amérique du Nord.

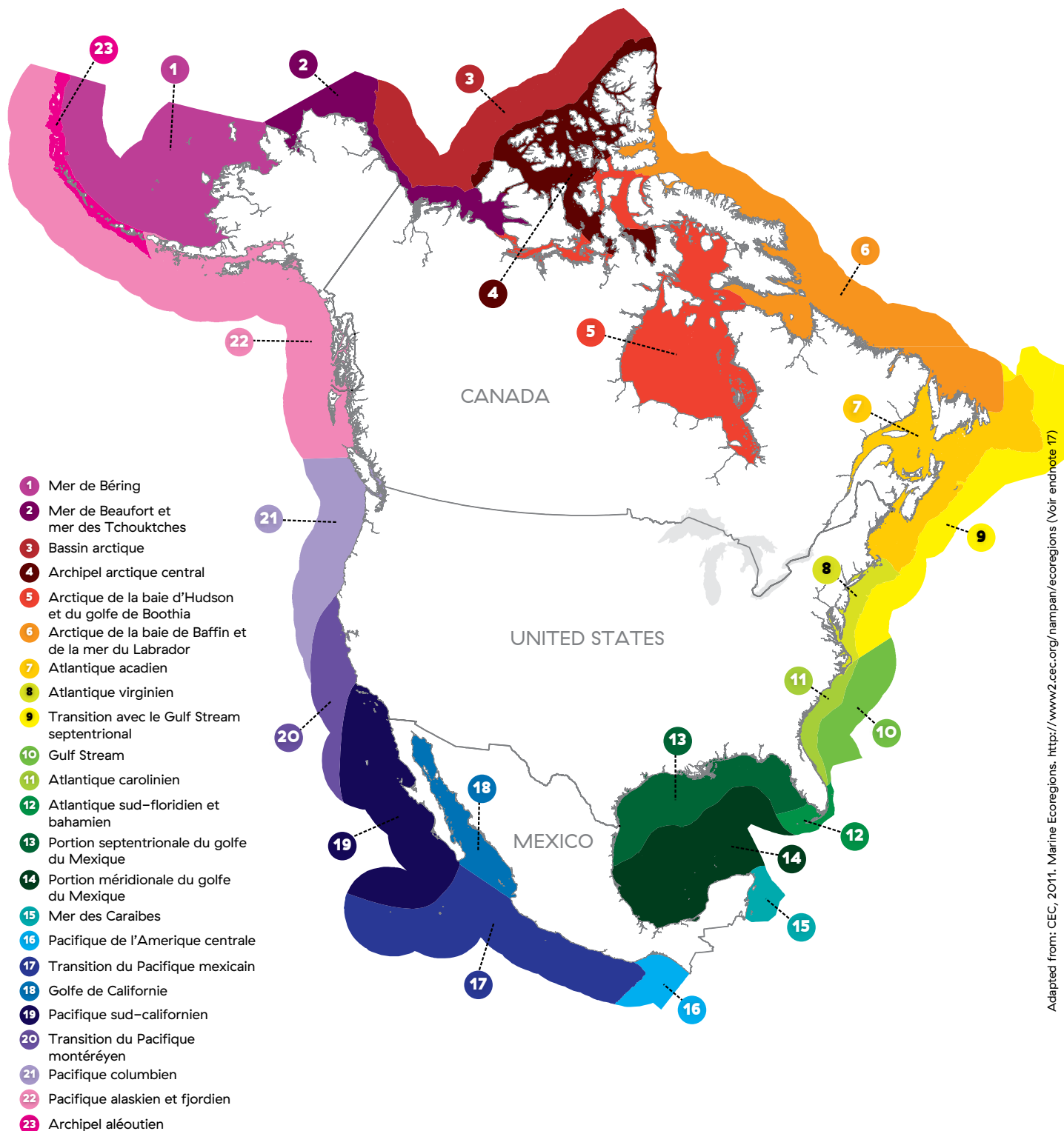
Au-dessus : L'Arctique .
Photo: A. S. Wright

Opposé: Cabezón.
Photo: Joe Platko



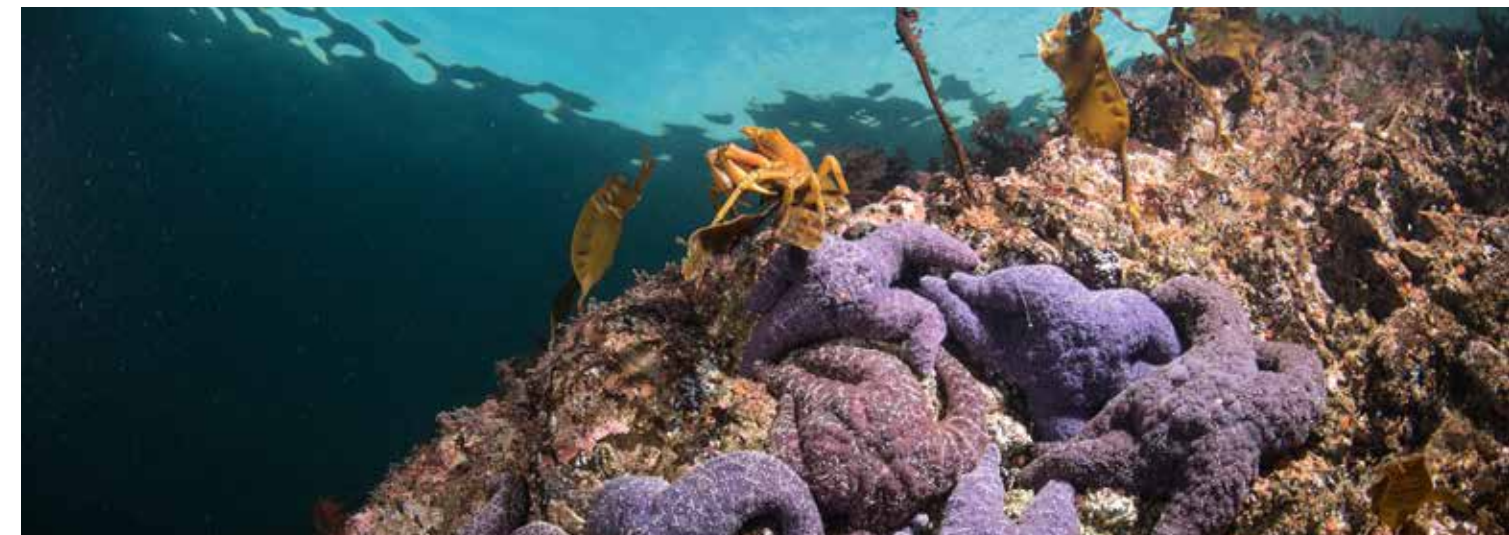
Un phoque faisant surface.

FIG.2 : REPRÉSENTATION DES ÉCORÉGIONS MARINES EN AMÉRIQUE DU NORD



| | | |
|---|--|---|
| 1. Mer de Béring 0.01 Region % MPA <.01 Region FP % | 2. Mer de Beaufort et mer des Tchouktches 0.35 Region % MPA <.01 Region FP % | 3. Bassin arctique <.01 Region % MPA <.01 Region FP % |
| 4. Archipel arctique central <.01 Region % MPA <.01 Region FP % | 5. Arctique de la baie d'Hudson et du golfe de Boothia <.01 Region % MPA <.01 Region FP % | 6. Arctique de la baie de Baffin et de la mer du Labrador 0 Region % MPA 0 Region FP % |
| 7. Atlantique acadien 0.79 Region % MPA 0 Region FP % | 8. Atlantique virginien 2.32 Region % MPA <.01 Region FP % | 9. Transition avec le Gulf Stream septentrional 0.34 Region % MPA 0.06 Region FP % |
| 10. Gulf Stream <.01 Region % MPA <.01 Region FP % | 11. Atlantique carolinien 0.87 Region % MPA <.01 Region FP % | 12. Atlantique sud-floridien et bahamien 15.54 Region % MPA <.01 Region FP % |
| 13. Portion septentrionale du golfe du Mexique 1.85 Region % MPA <.01 Region FP % | 14. Portion méridionale du golfe du Mexique 1.15 Region % MPA 0 Region FP % | 15. Mer des Caraïbes 4.89 Region % MPA 0.11 Region FP % |
| 16. Pacifique de l'Amérique centrale 0.15 Region % MPA <.01 Region FP % | 17. Transition du Pacifique mexicain 0.69 Region % MPA 0.18 Region FP % | 18. Golfe de Californie 7.23 Region % MPA 0.34 Region FP % |
| 19. Pacifique sud-californien 1.19 Region % MPA 0.12 Region FP % | 20. Transition du Pacifique monteréyen 8.28 Region % MPA 0.15 Region FP % | 21. Pacifique columbien 1.82 Region % MPA 0.01 Region FP % |
| 22. Pacifique alaskien et fjordien 0.06 Region % MPA <.01 Region FP % | 23. Archipel aléoutien <.01 Region % MPA <.01 Region FP % | LEGEND Region % MPA = % d'AMP établies dans l'écorégion Region FP % = % d'AMP intégrales dans l'écorégion |

7.0 POSSIBILITÉS TRANSFRONTALIÈRES



Les aires protégées transfrontalières peuvent aider à renforcer les efforts en matière de conservation des espèces migratoires, à consolider les relations entre les pays, à promouvoir la coopération internationale et à réduire les conflits liés aux ressources ainsi que les différends frontaliers. Bien que le Canada, le Mexique et les États-Unis entretiennent des relations pacifiques, certains désaccords existent entre eux quant à la localisation exacte des frontières nationales dans les océans.

CANADA — ÉTATS-UNIS

Différents litiges frontaliers opposent le Canada et les États-Unis sur chaque côte : dans l'Arctique entre l'Alaska et le Yukon; sur la côte Est entre le golfe du Maine et la baie de Fundy; sur la côte ouest entre l'Alaska et la côte nord de la Colombie-Britannique à l'entrée Dixon, ainsi qu'entre la pointe sud de la Colombie-Britannique et l'État de Washington près du détroit Juan de Fuca.

Les deux pays ont une excellente occasion d'œuvrer de concert à la création d'un parc marin de la paix qui relierait le Sanctuaire national marin de la côte olympique, aux États-Unis, à une nouvelle grande AMP du côté canadien. Ce parc assurerait une protection bord à bord du détroit Juan de Fuca, un important tourbillon océanique qui a déjà accueilli des écosystèmes riches et diversifiés et constitué une zone de pêche parmi les plus abondantes de l'Amérique du Nord. Malheureusement, le détroit est aujourd'hui aux prises avec la réduction du taux d'oxygène dans certaines zones, la prolifération d'algues toxiques et le déclin des ressources halieutiques. Une gestion concertée des pêches, de la navigation et d'autres activités industrielles dans la région permettrait de réduire les risques

de conflit entre les deux nations et d'accroître les retombées écologiques pour la vie marine.



Au-dessus: Étoiles de mer.

Photo: Jackie Hilderling

Opposé: La bouche d'une baleine. Photo: Joe Platko

À gauche: Anguille-loup, Alaska. Photo: Clinton Bauder

MEXIQUE — ÉTATS-UNIS

Les traités de limites de 1970, 1979 et 2014 ont permis de régler la plupart des différends frontaliers entre les États-Unis et le Mexique. Certaines mésententes demeurent toutefois entre Cuba, le Mexique et les États-Unis relativement au territoire maritime du plateau continental étendu de la limite orientale du golfe du Mexique. Des possibilités de collaboration importantes existent encore pour l'établissement d'AMP transfrontalières à l'échelle des écorégions de la portion septentrionale du golfe du Mexique et du Pacifique sud-californien, en particulier le long de Laguna Madre, au Texas, et Tamaulipas, au Mexique, ainsi que dans la région élargie entre Point Conception, en Californie, et Cabo Colonett – Bahía de San Quintín, à Baja California, connue sous le nom de *baie des Californies*.

Lobos Rocks, Monterey.
Photo: Clinton Bauder

**L'ARCTIQUE — MISER SUR LA CONSERVATION POUR FAVORISER LA COLLABORATION ET LA RÉOLUTION DE CONFLITS**

L'Arctique est une région particulièrement importante pour l'établissement et la gestion concertée d'aires marines protégées transfrontalières. À la fois le Canada et les États-Unis ont des revendications territoriales à l'égard des eaux arctiques, de même que le Danemark, la Norvège et la Russie. La région est riche en ressources pétrolières et gazières, renferme des ressources halieutiques relativement peu exploitées et offre une route de navigation directe entre l'Atlantique et le Pacifique. Jusqu'à maintenant, les différends liés à la souveraineté et au territoire ont été limités par l'inaccessibilité de la région en raison des glaces de mer. La fonte des glaces de mer entraînée par les changements climatiques donne accès au passage du Nord-Ouest et aux ressources abondantes de l'Arctique. Dans la foulée, les différends au sujet de l'accès aux ressources s'accroissent, étant donné que les

nations et les industries regardent avec convoitise les frontières contestées des régions nordiques dont les glaces ne cessent de fondre. En mars 2016, le premier ministre Trudeau et le président Obama se sont engagés à protéger l'Arctique contre la surpêche et le développement³⁷. Pourtant, à peine quelques jours après, le Bureau of Ocean Energy Management des États-Unis publiait une proposition de concession pétrolière et gazière dans la mer de Beaufort. Le gouvernement du Yukon s'est opposé à la proposition en faisant valoir que la zone visée empiétait sur une frontière contestée avec le Canada et qu'il y avait « violation de la souveraineté et du territoire arctique du Canada », selon le ministre de la Justice du Yukon, M. Brad Cathers³⁸.

Il est presque certain que la disparition continue des glaces de mer en Arctique aura pour effet d'intensifier les différends liés aux ressources et à l'accès. Dans leur annonce, Trudeau et Obama ont non seulement plaidé en faveur d'un accord international contraignant pour permettre de gérer

et de réglementer judicieusement les pêches dans l'Arctique, mais ils ont aussi pris l'engagement de créer un réseau d'AMP dans l'Arctique qui protégera au moins 10 % de leurs eaux respectives. Dans une zone où les frontières géopolitiques subdivisent les écorégions et les écosystèmes à une petite échelle, les aires protégées transfrontalières peuvent procurer divers avantages : l'élargissement des superficies protégées à des niveaux qui répondent aux besoins des espèces et des écosystèmes, le maintien de la stabilité politique grâce à l'interdiction de toute activité dans les zones contestées, et la mise en place de mesures de gestion cohérentes visant les grandes superficies qui soutiendraient le respect des règlements et des lois.

Dans ce contexte, les aires protégées transfrontalières dans l'Arctique pourraient s'avérer un outil crucial pour favoriser la stabilité politique et la réduction de conflits dans la région et protéger les espèces et écosystèmes vulnérables en constante évolution.



L'été arctique.
Photo: A. S. Wright

8.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



Notre conclusion générale est que la couverture des AMP en Amérique du Nord est carrément insuffisante pour protéger la biodiversité marine. Les trois pays ont donc beaucoup à faire pour atteindre même les cibles provisoires de l'objectif d'Aichi dans le cadre de la CDB, à savoir protéger au moins 10 % des territoires océaniques. Ils devront par ailleurs déployer des efforts titanesques pour se conformer aux recommandations des scientifiques de protéger au moins 30 % de chaque écorégion marine. L'Amérique du Nord a urgemment besoin de plus d'AMP intégrales représentatives et de grande superficie pour protéger la vie marine des nombreuses menaces qui la guettent et permettre aux populations de se rétablir afin de procurer à toutes les espèces, dont l'humain, tous les avantages liés aux océans en santé.

Bien que nous soyons encouragés par la volonté et l'engagement renouvelés exprimés par les sphères politiques en Amérique du Nord à l'égard de la protection des écosystèmes océaniques, nous exhortons chaque pays à avancer plus rapidement dans la concrétisation de leurs engagements et à placer la conservation des océans au cœur de leurs priorités.

Nous proposons neuf recommandations axées sur les principaux enjeux auxquels les trois pays de l'Amérique du Nord doivent s'attaquer pour protéger exhaustivement les milieux marins afin d'assurer la santé et le dynamisme de nos écosystèmes océaniques au profit des générations futures.

RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉRIQUE DU NORD

Chaque pays doit agir de toute urgence pour établir des réseaux nationaux représentatifs d'AMP avec un objectif intermédiaire de protéger intégralement au moins 10 % des territoires océaniques d'ici 2020, et 30 % ou plus d'ici 2030, pour aider à rétablir les espèces et les écosystèmes en déclin et protéger la diversité des formes de vie dans les océans.



Ci-dessus: Une meduse.
Photo: Jackie Hilderling

À gauche: Des orques.
Photo: Jackie Hilderling

Opposé: Pygargues
à tête blanche sur un
mât totémique. Photo:
Sabine Jessen

Procéder à la désignation et à l'établissement des AMP proposées

Les trois pays comptent un nombre important d'AMP proposées ou partiellement établies qui, à l'heure actuelle, n'interdisent pas la pêche, la navigation, l'exploitation pétrolière et gazière et autres activités de compétence fédérale. Ces sites ne peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de protection des milieux marins de chaque pays. Par contre, avec une meilleure coordination et des mesures de protection plus efficaces, ils pourraient renforcer sensiblement la protection des milieux côtiers et océaniques.

La désignation de tous les sites actuellement à l'état de projet et le surclassement de toutes les AMP partiellement établies dont il est question dans le présent rapport permettraient au Canada, au Mexique et aux États-Unis de se rapprocher de leurs objectifs nationaux et internationaux concernant les AMP. Ces sites ont déjà été cernés comme des zones importantes sur le plan écologique et vulnérables aux activités humaines. Dans certains cas, un cadre législatif est déjà en place, et les sites n'ont besoin que d'un plan directeur visant le milieu marin. En outre, les sites pourraient être entièrement intégrés par le biais d'un processus de planification de réseaux d'AMP.

Établir des mesures de protection provisoires

Nous recommandons également la mise en place de solides mesures de protection provisoires visant les AMP (proposées comme futures) ainsi que la cessation de toute activité potentiellement dommageable à l'intérieur des limites proposées, et ce, jusqu'à ce qu'il soit déterminé que ces activités n'ont aucun impact sur les valeurs écologiques et culturelles des sites.

Soleil de mer. Photo: Markus Thompson



Adopter la planification par réseaux

L'approche site par site pour l'identification, la conception et la désignation d'AMP est inefficace. La science et des expériences concrètes, comme l'établissement du réseau californien d'AMP³⁹, démontrent que la planification par réseaux⁴⁰ constitue une approche plus efficace pour l'établissement d'AMP, et est plus avantageuse sur le plan de la conservation⁴¹. Les trois pays ne font pas encore pleinement usage de la planification par réseaux d'AMP.

Établir des aires protégées intégrales

Le Canada, le Mexique et les États-Unis doivent protéger davantage l'océan contre la pêche et d'autres activités d'extraction des ressources. À l'heure actuelle, à peine 0,04 % des eaux continentales de l'Amérique du Nord se trouvent à l'intérieur d'aires protégées intégrales. En outre, bon nombre des AMP actuelles et proposées imposent de faibles restrictions, et parfois aucune, aux activités relevant du fédéral. Dans une analyse effectuée en 2015 au sujet des AMP canadiennes et de la législation connexe, la SNAP a conclu que, dans la plupart des cas, la différence était minime entre les activités autorisées à l'intérieur des AMP canadiennes et celles se produisant à l'extérieur de celles-ci²⁵. Le Mexique a récemment fait un grand pas vers une meilleure protection en annonçant l'interdiction formelle des activités pétrolières et gazières à l'intérieur de ses AMP. Les aires protégées intégrales génèrent plus de retombées positives et plus rapidement que les aires marines partiellement protégées et à utilisations multiples^{12,13}. Pour tirer pleinement profit des avantages associés aux réseaux d'AMP, il est primordial que les AMP qui en feront partie laissent **au moins** un tiers de leur superficie fermée à toute activité de pêche et les activités de pêche nuisibles devraient être interdites dans l'entièreté de l'AMP. Dans l'ensemble, au moins 30 % de chaque écorégion marine devrait bénéficier d'une protection permanente et intégrale.

Établir de grandes AMP

La plupart des AMP en Amérique du Nord sont de petite taille. Des AMP bien conçues et dotées d'une grande superficie pourraient contribuer largement à l'atteinte des cibles provisoires et au respect des engagements internationaux. Qui plus est, les grandes AMP à l'échelle de l'Amérique du Nord aideraient considérablement les trois pays à conserver la vie marine et à atteindre les cibles internationales en matière de protection des milieux marins dans leurs eaux nationales.



Des récifs d'éponge siliceuse et des sébastea. Photo: Sally Leys/ Miriam O/ ROPOS

Assurer un financement suffisant et régulier

Le manque d'un financement adéquat et régulier pour l'établissement et la gestion d'AMP représente un problème de taille à l'échelle de l'Amérique du Nord. C'est également la plus grande menace pour les aires protégées mexicaines. Sans un financement adéquat, il n'est pas possible de consacrer suffisamment de ressources humaines et logistiques à la protection et à la gestion des AMP. Au Canada, le dernier budget fédéral prévoit l'attribution de nouveaux fonds aux AMP (voir boîte ci-dessous). Les instances fédérales du Canada, du Mexique et des États-Unis doivent être les principales sources de fonds pour répondre aux besoins opérationnels des AMP. Toutefois, d'autres avenues financières peuvent appuyer l'établissement et la gestion des aires protégées. Par exemple, en Californie, un partenariat public-privé propose une nouvelle approche pour assurer un financement adéquat à la planification de réseaux d'AMP. Une démarche semblable a été utilisée pour financer la planification spatiale marine dans la région de la mer de Great Bear, en Colombie-Britannique, au Canada.

BUDGET ALLOCATIONS

Attribution de fonds du budget fédéral du Canada

Dans son plus récent budget, le gouvernement fédéral consacre un nouveau financement important destiné à l'élargissement du réseau d'AMP au Canada. En effet, le Budget de 2016 prévoit l'octroi de 81,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de l'exercice 2016-2017, à Pêches et Océans Canada et à Ressources naturelles Canada afin de soutenir la conservation des milieux marins, notamment par la désignation de nouvelles aires marines protégées en vertu de la Loi sur les océans. Parcs Canada poursuivra également ses efforts en vue d'établir de nouvelles aires marines nationales de conservation. Conjointement, ces mesures visent à aider le Canada à atteindre son objectif de protéger 10 % de ses aires marines et côtières d'ici 2020.⁴²

Attribution de fonds du budget fédéral des États-Unis

Aux États-Unis, les aires marines protégées relèvent de différentes agences fédérales et étatiques, ce qui rend complexe la tâche de démêler le financement total qui leur est consacré. Rattaché à la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), le Programme de sanctuaires marins nationaux dispose d'un budget annuel d'un peu plus de 50 millions de dollars américains. La NOAA consacre d'autres millions de dollars supplémentaires à des initiatives visant les récifs coralliens, les espèces menacées ainsi que la conservation et le rétablissement des habitats. Une partie de ces sommes soutient les aires marines protégées et les espèces qui y vivent. Le département de l'Intérieur gère, lui aussi, plusieurs monuments marins dans le Pacifique dans le cadre du programme de refuges fauniques (p. ex. Papahānaumokuākea et Pacific Remote Islands) et divers milieux marins des parcs et des refuges nationaux qui composent également le réseau national d'AMP (p. ex. les parcs nationaux Biscayne Bay, Dry Tortugas et Channel Islands). Ces programmes consacrent 15 millions de dollars au programme national d'AMP. Certains États, notamment la Californie, ont créé des aires marines protégées dans leurs eaux, toutefois, les fonds consacrés à ces initiatives n'ont pas été répertoriés dans le présent rapport.

Favoriser une coordination efficace et réduire la complexité relative aux compétences

Les eaux marines relèvent de différentes instances dans chacun des trois pays, ce qui crée une certaine complexité relativement aux champs de compétence (voir annexe A). Ce degré de complexité constitue un problème considérable pour l'établissement et l'évaluation des AMP, en ce sens qu'il donne lieu à des processus de consultation et de planification longs et coûteux et à un manque de clarté en ce qui a trait aux statistiques sur les AMP. Des mesures doivent être prises pour surmonter les problèmes de compétence et simplifier la législation sur les AMP afin de rationaliser le processus. Dans les trois pays, la législation sur les AMP nécessite généralement encore des mesures législatives complémentaires pour interdire les activités de pêche. Cela veut dire que, même pour une aire marine intégrale établie en vertu de la loi, les interdictions de pêche pourraient facilement être renversées d'une année à l'autre. La législation sur les AMP devrait avoir une plus grande portée afin qu'elle puisse régir les activités maritimes et faciliter la coordination entre les ministères fédéraux. Il faudra également favoriser une meilleure coordination entre les gouvernements fédéraux, provinciaux/étatiques et municipaux des trois pays dans le cadre de la gestion des AMP.

En bas : Pieuvre Dumbo en posture de nage.
Photo: Programme Explorateur Okeanos de NOAA

En bas à droite: un banc de sébastes, Californie.
Photo: Joe Platko



Établir des AMP transfrontalières

Les trois pays devraient évaluer la possibilité d'établir des **AMP transfrontalières** dans les régions marines suivantes :

- Entre le Mexique et les États-Unis – dans les écorégions du Pacifique sud-californien et de la portion septentrionale du golfe du Mexique
- Entre le Canada et les États-Unis – dans l'Arctique entre l'Alaska et le Yukon; sur la côte Est entre le golfe du Maine et la baie de Fundy; sur la côte ouest entre l'Alaska et la côte nord de la Colombie-Britannique à l'entrée Dixon et sur la pointe sud de la Colombie-Britannique et le Washington aux alentours du détroit Juan de Fuca.

Dans l'Arctique, le Canada et les États-Unis ont la possibilité d'établir des AMP transfrontalières qui permettraient d'accroître la protection des milieux à des niveaux adaptés aux besoins des espèces et des écosystèmes. Qui plus est, ces AMP aideraient à maintenir la stabilité politique grâce à l'interdiction de toute activité dans des zones contestées, à mettre en place des mesures de gestion cohérentes visant les grandes superficies, lesquelles soutiendraient le respect des règlements et l'application de la loi. Dans ce contexte, les aires protégées transfrontalières dans l'Arctique pourraient s'avérer un outil crucial pour non seulement favoriser la stabilité politique et la réduction de conflits dans la région, mais aussi pour protéger les espèces et les écosystèmes vulnérables.

Les deux pays pourraient également œuvrer de concert à la création d'un parc marin de la paix qui relierait le Sanctuaire national marin de la côte olympique, aux États-Unis, à une nouvelle grande AMP du côté canadien. Ce parc assurerait une protection bord à bord des écosystèmes marins qui habitent le tourbillon océanique du détroit Juan de Fuca.



Dégager un consensus autour des AMP et faire usage de la planification spatiale marine

Les aires marines intégrales font l'objet d'une forte opposition en Amérique du Nord. En dépit des preuves scientifiques substantielles¹⁹ et de plus en plus nombreuses quant aux avantages qu'elles procurent aux humains et à la vie marine, l'opposition des populations locales et la voix puissante de l'industrie sont souvent difficiles à surmonter étant donné leur vision des coûts perçus et réels à court terme pour les utilisateurs. Le choix de sites d'AMP est source de controverse, et le dialogue politique sur la protection de la vie marine et des ressources naturelles avance à pas de tortue, malgré le besoin urgent de favoriser le rétablissement des populations⁴³.

Afin d'assurer la protection nécessaire pour conserver la vie marine dans les aires marines nord-américaines et atteindre les cibles internationales de conservation (c.-à-d. l'objectif d'Aichi 11), les pays doivent mettre en place des processus propices à la collaboration entre les parties prenantes. Ces processus doivent stimuler la création de solutions viables comportant de grands avantages sur le plan écologique et contribuer à un consensus sur les avantages – validés empiriquement – que

procurent les mesures de protection permanente.

La planification spatiale marine est une approche qui favorise la participation d'intervenants multiples et la prise en compte d'intérêts variés tout en veillant à l'utilisation durable des océans. L'établissement de réseaux d'AMP devrait constituer une priorité des plans spatiaux marins. Des plans ont été élaborés pour la mer de Great Bear sur la côte du Pacifique Nord, en Colombie-Britannique – ces plans prévoient des zones de gestion de la protection qui seront prises en considération dans le cadre de la planification de futurs réseaux d'AMP. Ensemble, les utilisateurs et les gestionnaires des milieux océaniques élaborent des plans de zonage et des lignes directrices en matière de gestion applicables aux océans qui dictent les activités permises et les endroits où elles peuvent avoir lieu. Lorsqu'ils sont mis en œuvre adéquatement, ces plans aident à réduire les utilisations conflictuelles et les effets cumulatifs ainsi qu'à assurer l'utilisation durable des ressources marines et la protection de la biodiversité. La planification spatiale marine à la grandeur des côtes nord-américaines nécessiterait certainement une grande dose d'efforts, mais elle serait également source d'importantes retombées écologiques.

Une étoile de mer se déplaçant sur un récif couvert d'algues. Photo: Jackie Hildering



ANNEXE A — CONTEXTE POLITIQUE ET JURIDIQUE

CANADA

La question de la responsabilité des milieux marins au Canada peut être caractérisée par le chevauchement et le manque de précision des champs de compétence. Le gouvernement fédéral a la souveraineté sur les eaux de surface et les fonds marins qui s'étendent de 12 milles nautiques jusqu'à la limite de 200 milles nautiques qui marque sa zone économique exclusive (ZEE). Il régit les activités dans la colonne d'eau, dont la pêche, le transport maritime, la navigation et les enjeux en matière de pollution. Les activités menées dans les fonds marins et les eaux extracôtières sont également de son ressort. Les gouvernements provinciaux ont la compétence sur les fonds marins jusqu'à la limite de 12 milles marins depuis la côte et sur les fonds marins de **mers intérieures** (comme le détroit de Georgia, le golfe du Saint-Laurent et la baie d'Hudson). Les provinces régissent donc le forage pétrolier et gazier et les régimes de tenure dans les eaux intérieures. Les gouvernements fédéral et provincial ont quelques divergences dans certaines régions quant à la limite entre les eaux intérieures et les eaux extracôtières. Les administrations locales ont le pouvoir de planifier et de réglementer l'utilisation des terres à l'intérieur de leurs limites, ce qui peut comprendre les zones intertidales et côtières. Les peuples autochtones ont des droits protégés par la Constitution sur les ressources terrestres et océaniques. Leur participation ainsi que l'obtention de leur consentement libre, informé et préalable sont nécessaires lorsqu'une prise de décision quelconque est susceptible d'affecter ces droits. En somme, l'efficacité des AMP canadiennes en ce qui a trait à la protection des océans — des fonds marins à la surface de la mer — passe par la coopération entre les instances fédérales, provinciales, locales et autochtones.

MEXICO

Les questions liées aux eaux marines au Mexique relèvent exclusivement du gouvernement fédéral. Cette approche facilite l'établissement d'AMP, toutefois, elle empêche une plus grande participation des administrations étatiques et municipales qui ont exprimé leur volonté de coopérer aux efforts de conservation marine. Les États du Campeche, du Chiapas, de Quintana Roo et du Yucatán ont déjà établi des aires protégées comprenant des milieux marins. Ces aires sont néanmoins considérées comme des AMP partiellement établies. L'administration municipale de La Paz a, à deux reprises (en 2004 et en 2008), procédé à la désignation du parc national de Balandra en tant que zone protégée d'intérêt communautaire. Toutefois, il a perdu sa désignation à la suite d'injonctions déposées par le principal propriétaire foncier. Actuellement, la Loi générale sur les pêches autorise les États à gérer les pêches d'organismes sessiles, bien qu'aucun État ne se soit prévalu de ce droit jusqu'à présent. Cette particularité pourrait permettre aux États mexicains d'établir des aires protégées intégrales interdisant la pêche d'organismes sessiles dans les milieux marins. Sans avoir à éliminer le champ de compétence fédéral, il y a place à envisager des moyens novateurs visant à permettre aux administrations locales et à la société en général de collaborer davantage aux processus liés aux AMP municipales et étatiques. Une bonne voie à prendre serait de mettre en place un système de concessions dans les eaux fédérales dont pourraient tirer parti les administrations municipales et étatiques pour créer des AMP. Les concessions de pêche accordées directement aux États et aux municipalités, qui pourraient être subdivisées en sous-concessions destinées à la gestion durable et à la création d'aires protégées intégrales pour les ressources halieutiques, constituent une autre option, en particulier pour les sites marins où une gestion est requise pour maximiser l'attrait des AMP auprès des visiteurs.

USA

La mer territoriale des États-Unis s'étend jusqu'à 12 milles marins en mer, à partir de la ligne de base. Le pays exerce sa souveraineté sur sa mer territoriale et l'espace aérien qui en est au-dessus, sur le fond marin et le sous-sol de cette zone. La ZEE des États-Unis s'étend sur 200 milles nautiques à partir de la ligne de base. À l'intérieur de cette zone, le pays a la souveraineté sur la gestion des ressources naturelles et de la vie marine. Les 23 États côtiers américains ont compétence sur les eaux qui s'étendent sur trois milles nautiques à partir de la ligne de basse mer le long de la côte, à l'exception de la Floride et du Texas, dont les eaux s'étendent sur neuf milles nautiques dans le golfe du Mexique. Les activités dans les eaux américaines font habituellement l'objet d'une gestion sectorielle, et il arrive souvent que les gestionnaires des AMP n'aient pas les pouvoirs de gérer les activités qui s'y déroulent. Par exemple, la pêche à l'intérieur des AMP comme les sanctuaires marins nationaux est régie par les agences de gestion des pêches fédérales et étatiques. Par conséquent, la pêche est permise dans pratiquement tous les sanctuaires.

Opposé : Un requin-baleine à Baja au large de la côte de la Basse-Californie du Sud. Photo: Joe Platko

ANNEXES

ANNEXE B : MÉTHODOLOGIE

Une compilation a été faite des données fournies par les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis relativement aux AMP existantes.^{45 46} Chaque site a été évalué conformément aux critères internationaux sur la désignation d'AMP. Plus particulièrement, nous avons voulu savoir si chaque site avait une **désignation juridique**, une **protection permanente**, une **structure administrative** et un **plan directeur**. Les sites qui ont répondu aux quatre critères ont été considérés comme « établis ». Les sites qui n'étaient pas dotés d'une structure administrative ou d'un plan directeur ont été considérés comme « partiellement établis », et ont été exclus de l'analyse.

Lorsque des plans directeurs n'étaient pas accessibles au public, on en a fait la demande auprès de l'organisme compétent. Il est arrivé que des AMP aient été établies par des organismes sans pouvoirs relatifs aux activités maritimes, comme la pêche, le transport ou l'exploitation pétrolière et gazière, et qu'aucune réglementation supplémentaire fondée sur la loi n'ait été établie pour régir ces activités. Dans ces cas, elles ont été considérées comme « partiellement établies », et exclues de l'analyse. Ces aires sont de sérieuses candidates pour devenir des AMP établies, mais les gouvernements devront intensifier les efforts pour les aider à répondre à tous les critères. Les aires visées par des règlements applicables seulement à la gestion des pêches n'ont pas été considérées comme des AMP.

Les AMP établies de chaque pays ont d'abord été analysées en délimitant la superficie marine totale, ce qui a été accompli au moyen du découpage des limites des AMP au moyen du logiciel ArcGIS. En ce qui concerne les États-Unis, les AMP en Hawaï et dans les territoires d'outre-mer n'ont pas été prises en considération dans l'analyse, étant donné que l'examen était axé sur la masse continentale du pays. Pour ce qui est du Mexique, les milieux estuariens à Laguna de Términos et à El Vizcaíno ont été exclus de l'analyse par souci de cohérence avec les rapports nationaux, vu que la CONANP⁴⁴ ne tient pas compte des estuaires dans ses évaluations sur la couverture des AMP. La superficie totale des AMP et des aires protégées intégrales a été calculée selon un pourcentage du patrimoine océanique total de chaque pays (le total des eaux territoriales à partir de la côte jusqu'à 200 miles nautiques, y compris les eaux des États, des territoires et des zones économiques exclusives).

Les progrès accomplis par chaque pays au regard de la conservation de la biodiversité par des moyens de protection des régions biogéographiques comprises dans leur territoire océanique ont été évalués à la lumière du répertoire des écorégions marines de l'Amérique du Nord élaboré par la CCE. Actuellement, la couverture des AMP attendance à surreprésenter des zones éloignées des centres urbains ou bien des zones peu attrayantes pour l'utilisation humaine.¹⁷

ANNEXE C – ÉVALUATION DES AMP AU CANADA

| Désignation/ Site | Législation | Prog. directeur / règlement du site | Structure administrative | Établissement |
|--|-------------|-------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Saguenay – Saint-Laurent | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Tarium Niryutait | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Champ hydrothermal Endeavour | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Estuaire Musquash | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Gully | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Basin Head | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Baie Gilbert | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Eastport | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas | Fédérale | N* | ○ | Partiellement Établie |
| Mont sous-marin Bowie | Fédérale | N | ○ | Partiellement Établie |
| Parcs nationaux du Canada (12) | Fédérale | N | ○ | Partiellement établie |
| Réserves nationales de faune (14) | Fédérale | N | ○ | Partiellement établie |
| Refuges d'oiseaux migrants (52) | Fédérale | N | ○ | Partiellement établie |
| Sites provinciaux – C.-B., QC, T.-N.-L. (202) ** | Provinciale | N | ○ | Partiellement établie |
| Autres sites provinciaux (69)*** | Provinciale | N | ○ | Partiellement établie |

* Plan directeur provisoire, et seulement 3 % des eaux du site sont gérées différemment des eaux en dehors du site

** Comprend les parcs provinciaux, les aires de conservation, les réserves écologiques, les aires de gestion de la faune, les réserves aquatiques et les réserves de biodiversité

*** Comprend les aires de gestion de la faune, les aires naturelles et les parcs nationaux du Québec.

Note : Tous les sites répertoriés sont considérés comme des sites ayant une protection permanente.

ANNEXE D – ÉVALUATION DES AMP AU MEXIQUE

| Site | Législation | Prog. directeur/ règlement du site | Structure administrative | Établissement |
|--|-------------|------------------------------------|--------------------------|---------------|
| Alto Golfo de California y Delta del Río Colorado | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Archipiélago de Revillagigedo | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Arrecife Alacranes | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Arrecife de Puerto Morelos | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Arrecifes de Cozumel | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Arrecifes de Sian Ka'an | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Arrecifes de Xcalak | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Bahía de Loreto | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Bahía de los Angeles, Canales de Ballenas y de Salsipuedes | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Balandra | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Banco Chinchorro | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Cabo Pulmo | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Cabo San Lucas | Fédérale | * | ○ | Établie |
| Costa Occidental de Isla Mujeres, Punta Cancun y Punta Nizuc | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| El Vizcaíno | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Huatulco | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Isla Contoy | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Isla Guadalupe | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Isla San Pedro Mártir | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Islas Marías | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Islas Marietas | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| La Encrucijada | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Laguna de Terminos | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Los Petenes | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Porción norte y la franja costera oriental, terrestres y marinas de la Isla de Cozumel | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Ría Celestún | Fédérale | ○ | ○ | Établie |

| Site | Législation | Prog. directeur/ règlement du site | Structure administrative | Établissement |
|--|-------------|------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Sian Ka'an | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Sistema Arrecifal Lobos Tuxpan | Fédérale | * | ○ | Établie |
| Sistema Arrecifal Veracruzano | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Tiburón Ballena | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Ventilas Hidrotermales de la Cuenca de Guaymas y de la Dorsal del Pacífico Oriental | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Yum Balam | Fédérale | * | ○ | Établie |
| Zona Marina del Archipiélago de Espíritu Santo | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Zona Marina del Archipiélago de San Lorenzo | Fédérale | ○ | ○ | Établie |
| Islas La Pajarera, Cocinas, Mamut, Colorada, San Pedro, San Agustín, San Andrés y Negrita y los Islotes Los Anegados, Novillas, Mosca y Submarino. | Fédérale | ○ | ○ | Partiellement établie |
| Santuario de la Tortuga Marina X'cachel – X'cachelito | Étatique+ | ○ | ○ | Partiellement établie |
| Santuario del Manati Bahía de Chetumal | Étatique+ | ○ | ○ | Partiellement établie |
| El Cabildo Amatal | Étatique+ | ○ | N | Partiellement établie |
| El Gancho Murillo | Étatique+ | ○ | N | Partiellement établie |
| Reserva de Dzilam | Étatique+ | ○ | N | Partiellement établie |
| Reserva El Palmar | Étatique+ | ○ | N | Partiellement établie |
| La Encrucijada | Étatique+ | N | N | Partiellement établie |
| Los Petenes | Étatique+ | N | N | Partiellement établie |

* Plan de gestion provisoire

+ AMPs établies par les états ou provinces, mais qui n'ont pas actuellement de compétences sur les eaux

ANNEXE E : STATISTIQUES SUR LES AMP POUR L'AMÉRIQUE DU NORD

| Pays | Patrimoine océanique total (km²) | Superficie totale des AMP | Nombre d'AMP | | Établie | | | Partiellement établie | | | Protection intégrale | | |
|------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------|------|---------|---------|------|-----------------------|--------|------|------------------------|-------|------|
| | | | # | % | # | km² | % | # | km² | % | # | km² | % |
| Canada | 5 746 694 | 49 848 | 315 | 0,87 | 9 | 6 101 | 0,11 | 306 | 43 748 | 0,76 | 1-intég., 2-part. | 477 | 0,01 |
| Mexique | 3 274 495 | 50 873 | 43 | 1,62 | 34 | 48 475 | 1,54 | 9 | 2 398 | 0,08 | 13-part. | 3 439 | 0,11 |
| États-Unis* | 6 165 586 | 79 825 | 736 | 1,29 | 736 | 79 825 | 1,29 | 0 | 0 | 0 | 91 | 1 744 | 0,03 |
| Amérique du Nord | 15 186 775 | 180 546 | 1094 | 1,19 | 779 | 134 401 | 0,88 | 315 | 46 146 | 0,30 | 92-intég., 15-part. | 6 221 | 0,04 |

* En comptant Hawaï et les territoires éloignés, la superficie totale des AMP aux États-Unis atteint 17,74 %



Un lion de mer.
Photo: Jackie Hildering

ENDNOTES

- Déclaration conjointe du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique : <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/03/10/declaration-conjointe-du-canada-et-des-etats-unis-climat-lenergie-et-role-de>.
- IUCN. 2014. A strategy of innovative approaches and recommendations to enhance implementation of marine conservation in the next decade. IUCN World Parks Congress, Sydney. https://www.mpaaction.org/sites/default/files/IUCN_2014_Promise%20of%20Sydney_marine%20component.pdf, see also <https://www.openchannels.org/news/mpa-news/world-parks-congress-recommends-target-30-no-take-mpa-coverage-worldwide>.
- Halpern, B.S. 2003. The impact of marine reserves: do reserves work and does reserve size matter? *Ecological Applications*. 13:117-137.
- Lester, S.E., Halpern, B.S., Grorud-Colvert, K., Lubchenco, J., Ruttenburg, B.I., Gaines, G., Aïramé, S. and Warner, R.R. 2009. Biological effects within no-take marine reserves: a global synthesis. *Mar Ecol Prog Ser*. 384:33-46.
- Sala, E., C. Costello, D. Dougherty, G. Heal, K. Kelleher, J.H. Murray, A.A. Rosenberg, and R. Sumaila. 2013. A general business model for marine reserves. *PLOS ONE* 8@:e58799.
- WWF. 2015. Understanding the ocean economy. http://wwf.panda.org/wwf_news/?uNewsID=247812
- O'Leary, B.C., Winther-Janson, M., Bainbridge, J.M., Aitken, J., Hawkins, J.P., and Roberts, C.M. Effective coverage targets for ocean protection. 2016. *Conservation Letters*.
- Gaines, S.D., White, C., Carr, M.H., and Palumbi, S.R. 2010. Designing marine reserve networks for both conservation and fisheries management. *PNAS*. 107(43):18286-18293.
- Wild Foundation. 2015. About Page. <http://natureneedshalf.org/nature-needs-half/>.
- Wilson, E.O. 2016. *Half Earth. Our planets fight for life.* Liverlight publishing Corporation. New York. <http://eowilsonfoundation.org/half-earth-our-planet-s-fight-for-life/>.
- Halpern, B. S., Lester, S. E., & Kellner, J. B. 2009. Spillover from marine reserves and the replenishment of fished stocks. *Environmental Conservation*. 36@, 268-276.
- Edgar, G.J.E., Stuart-Smith, R.D., Willis, T.J., Kininmonth, S., Baker, S.C., Banks, S., Barrett, N.S., Becerro, M.A., Bernard, A.T.F., Berkhout, J. Buxton, C.D., Campbell, S.J., Cooper, A.T., Davey, M., Edgar, S.C., Försterra, G., Galván, D.E., Irigoyen, A.J., Kushner, D.J., Moura, R., Parnell, P.E., Shears, N.T., Soler, G., Strain, E.M.A., and Thomson, R.J. 2014. Global conservation outcomes depend on marine protected areas with five key features. *Nature*. 506:216-220.
- Sciberras, M., Jenkins, S.R., Kaiser M.J., Hawkins, S.J., and Pullin A.S. 2013. Evaluating the effectiveness of fully and partially protected marine areas. *Environmental Evidence*. 2:4.
- Molloy, P.P., I.B. McLean, and I.M. Cote. 2009. Effects of marine reserve age on fish populations: a global meta-analysis. *Journal of Applied Ecology* 46: 743-751.
- Devillers, R., Pressey, R.L., Grench A., Kittinger, J.N., Edgar, G., Ward, T., and Watson, R. 2014. Reinventing residual reserves in the sea: are we favouring ease of establishment over need for protection? *Aquatic Conserv: Mar. Freshw. Ecosyst*. 25: 480-504.
- La Commission de coopération environnementale est une initiative de collaboration entre le Canada, le Mexique et les États-Unis pour favoriser l'atteinte d'objectifs de conservation communs en Amérique du Nord. <http://www.cec.org/fr>.
- Wilkinson T., E. Wiken, J. Bezaury-Creel, T. Hourigan, T. Agardy, H. Herrmann, L. Janishevski, C. Madden, L. Morgan, M. Padilla. 2009. *Écoregions marines de l'Amérique du Nord.* Commission de coopération environnementale. Montréal, Canada. 200 pp. <http://www.cec.org/islandora/es/item/3256-marine-ecoregions-north-america-fr.pdf>.
- Costello, M.J. 2014. Long live Marine Reserves: A review of experiences and benefits. *Biol. Conserv*. 176: 289-296
- Lubchenco, J and Grorud-Culvert, K. 2015. Making waves: The science and politics of ocean protection. *Science*. 350(6259):382-383.
- Marine Conservation Institute. (2016). *MPAtlas*. Seattle, WA. www.mpatlas.org/explore/ [Accessed (20/04/2016)].
- Agence libérale fédérale du Canada. 2015. Un nouveau plan pour l'environnement et l'économie du Canada. 12pp. <https://www.liberal.ca/files/2015/08/un-nouveau-plan-pour-lenvironnement-et-leconomie-du-Canada.pdf>.
- Justin Trudeau. 2015. Lettres de mandat des ministres. <http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres>.

23 SNAP. 2014. D'un océan à l'autre : tracer un chemin pour le Canada vers son objectif 2020. 36pp. http://snapcanada.org/uploads/CPAVS_DareDeep2020FR_final.pdf.

24 L'aire marine nationale de conservation du détroit de Lancaster a une superficie proposée de 43 400 km² (0,6 % du territoire océanique du Canada), mais une proposition a été présentée pour augmenter cette superficie à 103 000 km² (1,45 % du territoire océanique du Canada).

25 SNAP. 2015. D'un océan à l'autre: les aires marines du Canada sont-elles vraiment « protégées »? Ottawa : SNAP. 49pp. http://snapqc.org/uploads/CPAVS_DareDeep2015FR_v5single.pdf.

26 La plus grande AMP existante est celle du mont sous-marin Bowie, d'une superficie de 6 000 km². C'est dérisoire par rapport à la plus grande AMP du monde. La plus grande AMP proposée est l'aire marine nationale de conservation du détroit de Lancaster, dont la superficie est actuellement de 43 400 km². Toutefois, la Qikiqtani Inuit Association a recommandé que cette superficie soit augmentée à 103 000 km² afin de couvrir d'autres zones d'importance culturelle et écologique.

27 2015. Vidal Francisco Soberón Sanz. https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/43290/DISCURSO_DEL_ALMIRANTE_VIDAL_FRANCISCO_SOBERON_SANZ_SECRETARIO_DE_MARINA_EN_LA_DECIMA_SESION_ORDINARIA_DE_LA_COMISION_INTERSECRETARIAL_PARA_EL_MANEJO_SUSTENTABLE_DE_MARES_Y_COSTAS.pdf.

28 Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales. 2015. <http://www.gob.mx/semarnat/prensa/reune-mexico-a-expertos-en-biodiversidad-para-analizar-opportunidades-y-retos-rumbo-a-la-cop13>

29 Au Mexique, la réserve halieutique permanente et sans prélèvement la plus grande et la mieux appuyée par la loi a été créée en 2003 pour protéger l'infrastructure stratégique de production de pétrole du détroit de Campeche. Un accord permanent signé par les secrétariats de la Marine, des Communications et des Transports et de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche établit des mesures de sécurité pour protéger les installations de production de pétrole, où aucune activité de pêche n'est autorisée et la circulation des bateaux est très limitée dans une zone de 17 633 km² (cela correspond à une superficie supplémentaire de 36 % outre la couverture des AMP). Cette initiative met en évidence la contribution supplémentaire que les refuges, les sanctuaires et les habitats marins essentiels peuvent apporter à une stratégie à l'échelle systémique de protection du patrimoine marin du Mexique qui va au-delà du réseau officiel d'AMP.

30 Ces projets comprennent : trois réseaux d'AMP en eaux profondes dans les écorégions du Pacifique sud-californien, du golfe de Californie, de la transition du Pacifique mexicain et du Pacifique de l'Amérique centrale; deux réseaux d'aires marines entourant les îles du Pacifique sud-californien; et une aire protégée étatique dans les eaux caribéennes du Mexique. La mer des Caraïbes devient une AMP fédérale.

31 OLACEFS – COMTEMA. 2015. Áreas protegidas, América Latina: Auditoría Coordinada, Resumen Ejecutivo. Organización Latinoamericana y del Caribe de Entidades Fiscalizadoras Superiores (OLACEFS). Comisión Técnica de Medio Ambiente (COMTEMA), Coordinación Tribunal de Contas da União, Contraloría General de la República de Paraguay. Brasília, Brasil. 32 pp.

32 Une AMP fédérale a été établie entre 1920 et 1960, sept entre 1961 et 1990, 19 entre 1991 et 2000, et 10 entre 2001 et 2012.

33 Doté d'une superficie de près de 1,269 million km², le monument national marin Pacific Remote Islands interdit toute pêche commerciale et fait l'objet de mesures de protection rigoureuses. La pêche récréative ou de subsistance est autorisée avec un permis de pêche; par conséquent l'aire n'est pas strictement protégée. Étant donné son éloignement et la faible fréquentation par les humains, nous la considérons comme une aire protégée intégrale du patrimoine océanique des États-Unis. (SeaStates.US)

34 NOAA. 2015. About: information about your national marine sanctuaries. <http://sanctuaries.noaa.gov/about/>.

35 SeaStates US. 2015. How Well Does Your State Protect Your Coastal Waters? Marine Conservation Institute, Seattle WA. <https://seatates.us>.

36 Babcock, R.C., Shears, N.T., Alcalá, A.C., Barrett, N.S., Edgar, G.J., Lafferty, K.D., McClanahan, T.R., Russ, G.R. 2010. Decadal trends in marine reserves reveal differential rates of change in direct and indirect effects. PNAS 107(43):18256–18261.

36 Dyer, E. 2016. Obama and Trudeau pledge to protect a warming Arctic. CBC News. <http://www.cbc.ca/news/politics/us-canada-arctic-protection-1.3486062>.

38 Windeyer, C. Proposed U.S. Beaufort Sea drilling leases infringe on Canada's sovereignty, says Yukon. CBC news article. <http://www.cbc.ca/news/canada/north/proposed-beaufort-licences-infringe-arctic-sovereignty-1.3498469>.

39 La nécessité de protéger la vie marine unique de la Californie a été reconnue par la législature californienne en 1999 avec l'adoption de la Marine Life Protection Act, qui vise à protéger le patrimoine naturel marin de l'État grâce à la création d'un réseau de zones marines protégées dont la désignation et la gestion sont fondées sur la science et bénéficient de la participation des parties prenantes. Le réseau côtier comprend actuellement 119 AMP conçues pour maximiser les avantages écologiques et protéger la vie marine. Voir note #41.

40 Le Canada a adopté la définition de réseaux d'AMP de l'UICN : « Un regroupement d'aires marines protégées fonctionnant, à diverses échelles spatiales, en collaboration et en synergie, et à de multiples niveaux de protection dans le but d'atteindre plus efficacement et plus globalement les objectifs écologiques que les sites individuels pourraient le faire seuls ».

41 Gleason, M., Kirlin, J. and E. Fox (Eds). 2013. Special Issue on California's Marine Protected Area Network Planning Process. Ocean and Coastal Management. 74. p.1–102

42 Hon. Morneau, W.P. 2016. Assurer la croissance de la classe moyenne. Budget fédéral canadien 2016. <http://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/budget2016-fr.pdf>, page 162.

43 <http://mappocean.org/>

44 Ocegüera-Salazar, K.A., Rodríguez-Sánchez, L.G., Lomelín-Molina, Ch., Ruiz-Paniagua, L., Leyja-Ramírez, D., Paniagua-Ruiz, I., March-Misfú, J.I., Bustamante-Moreno, E.I., Brambila-Navarrete, J., Gallina-Tessaro, M.P., Flores-Rodríguez, A., García-Martínez, S.A., Valdés-Ríos, A.R., Vallejo-Castro, J., Fernández-Arriaga, A.L., López-Sánchez, Y., y Rulfo-Méndez, A. 2016. Prontuario Estadístico y Geográfico de las Áreas Naturales Protegidas de México. Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas. Ciudad de México. 54 pp.

45 U.S. Marine Protected Areas Boundaries: MPA Inventory (2014). With updates through April 2016 from MPAtlas team.

46 Canadian Marine Protected Area data from Environment Canada (2014) Canada's Protected Areas. https://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=en&n=478A1D3D-1#pa_1 With updated through April 2016 from CPAWS and MPAtlas team.



Un orque. Photo: Jackie Hilderling



Pour plus d'informations, contactez :



marine-conservation.org

Photo de couverture : Joe Platko